

Normes minimales pour
les interorganisations
pour la programmation
d'actions de lutte contre la
violence basée sur le
genre dans les situations
d'urgence

CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



Remerciements

Ce document a été rédigé par Maureen Murphy et Alina Potts du Global Women's Institute (GWI) et Fiona Shananan (Trócaire) au nom de l'équipe spéciale chargée des normes minimales relatives à la violence basée sur le genre.

Nous remercions tous les membres de l'équipe spéciale (Emily Krasnor, Constanze Quosh, Saba Zariv, Elizabeth Morriseey, Micah Williams, Astrid Haaland, Catherine Paultun, Amel Amirali, Monica Noriega, Yang Fu, Kevin McNulty, Erin Patrick et Natsnet Ghebrehbran) pour leurs commentaires et leur contribution. Nous remercions également Kristy Crabtree et Pei-Chiech (Jay) Tseng pour leurs commentaires et contributions.

Enfin, nous remercions Trócaire et ses équipes en Brimanie et au Soudan du Sud (Lai Yin Win, Ban Htoi, Sheetal Rana, Kumi Anthony, Kade Betty Kenyi and Bungu Emmanuel Gonda) et TOCH et ses équipes au Soudan du Sud (Daniel Magok Makuac, Gordon Majuec Ayen, Yier Mayen Nyidak, Christine Puor Jurel, Bona Athian Akier, Elizabeth Yier Mabor, Nyandeng Amal Dier, Aluel Kuch Kooch, Mary Sabur Awat, Rebecca Yom Oawany, Anok

Ajuac Long, Adior Deng Akol and Monica Yier Abraham) pour leur contribution à l'élaboration de ce document en concevant et en testant de nouveaux outils liés à certains indicateurs clés, notamment ceux relatifs à la fourniture d'un soutien psychosocial, à la gestion des cas de violence basée sur le genre, aux systèmes d'orientation et aux espaces sûrs pour les femmes et les filles.

Ce document a été financé et soutenu par le programme Elrha du Fonds d'Innovation Humanitaire (HIF), un mécanisme d'octroi de subventions qui a amélioré les résultats pour les personnes touchées par une crise humanitaire en identifiant, développant et partageant des solutions plus efficaces, innovantes et évolutives. Le HIF d'Elrha est financé par l'aide du Bureau Britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO). Elrha est une organisation caritative mondiale qui trouve des solutions à des problèmes résolus grâce à la recherche et à l'innovation. Visitez www.elrha.org pour en savoir plus.



Table des matières

| | |
|---|------------|
| Introduction | <u>4</u> |
| Théorie du changement | <u>8</u> |
| Les Normes minimales relatives à la VBG dans le cycle de suivi et d'évaluation. . . | <u>11</u> |
| Considérations éthiques et de sécurité pour la collecte de données sur la VBG . . | <u>12</u> |
| Normes | <u>17</u> |
| Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG | <u>18</u> |
| Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles | <u>25</u> |
| Norme 3 : Prise en charge et soutien du personnel | <u>34</u> |
| Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG | <u>42</u> |
| Norme 5 : Soutien psychosocial | <u>50</u> |
| Norme 6 : La gestion de cas de VBG | <u>58</u> |
| Norme 7 : Systèmes d'orientation | <u>67</u> |
| Norme 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles | <u>76</u> |
| Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques | <u>84</u> |
| Norme 10 : Justice et aide judiciaire | <u>94</u> |
| Norme 11 : Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat. | <u>100</u> |
| Norme 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance | <u>111</u> |
| Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales | <u>120</u> |
| Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes | <u>127</u> |
| Norme 15 : Coordination de l'action contre la VBG | <u>133</u> |
| Norme 16. Examen initial, suivi et évaluation | <u>139</u> |

INFORMATIONS DE CONTACT POUR LES RETOURS D'INFORMATION :

Le présent document est évolutif. Il doit donc être mis à jour lorsque de nouveaux outils de suivi et d'évaluation sont élaborés et lorsque d'autres bonnes pratiques émergent. Envoyez tout retour d'information à l'équipe de projet à l'adresse GBVMandE@gmail.com.

Introduction

Le terme « violence basée sur le genre » (VBG) désigne « *tout fait dommageable commis à l'égard d'une personne contre son gré et reposant sur les différences entre hommes et femmes qui leur sont assignées par la société (c'est-à-dire le genre). Il englobe les actes qui infligent un dommage ou une souffrance physique, sexuelle ou mentale, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté.* » (Normes minimales pour les interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence [les Normes minimales]). Le terme VBG est utilisé pour « *souligner comment l'inégalité entre hommes et femmes, qui est présente dans toutes les sociétés du monde, se retrouve comme caractéristique fondatrice et fédératrice dans la plupart des formes de violence exercées contre les femmes et les filles* » (Normes minimales).

En 2019, le Domaine de responsabilité VBG a élaboré 16 normes minimales qui visent à « *établir une compréhension commune de ce qui constitue une programmation minimum en ce qui concerne la prévention de, et la réponse à, la VBG en situation d'urgence* » (Normes minimales). Les Normes minimales visent à établir une compréhension commune de ce que les programmes doivent viser pour 1) correspondre aux bonnes pratiques et 2) ne pas nuire. En appliquant ces Normes minimales, les organismes humanitaires mettront en œuvre des programmes de lutte contre la VBG d'une qualité appropriée et améliorée qui renforcent la responsabilité. La participation des femmes et des filles est essentielle à la mise en œuvre des Normes minimales, et les femmes et les filles doivent jouer un rôle décisif tout au long de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des normes.

Les Normes minimales énoncent un certain nombre de principes qui sous-tendent leur mise en œuvre. Ces principes peuvent également servir à orienter les pratiques de suivi et d'évaluation qui aident à mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des Normes minimales.

Le Domaine de responsabilité VBG réunit notamment des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies et des universitaires dans le cadre de l'objectif commun visant à répondre à la VBG, en atténuer les risques et la prévenir, le tout de manière efficace, prévisible et responsable et dans l'optique de sauver des vies, dans les situations d'urgence, tant dans les contextes de catastrophes naturelles que dans les contextes humanitaires liés aux conflits.



POUR EN SAVOIR PLUS :
GBVAOR.NET

Ces principes directeurs sont les suivants :

- **Approche axée sur les survivantes :** cette démarche crée un climat porteur dans lequel les droits et les vœux des survivantes sont respectés, leur sécurité est assurée et elles sont traitées avec dignité et respect. Elle repose sur les principes directeurs suivants :
 - **Sécurité :** la sécurité des survivantes et de leurs enfants est la considération qui prime.
 - **Confidentialité :** les survivantes ont le droit de choisir à qui raconter ou non leur histoire, et toute information à leur sujet ne doit être communiquée qu'avec leur consentement éclairé.
 - **Respect :** toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des souhaits, des droits et de la dignité de la survivante. Le rôle des aidants consiste à faciliter son rétablissement et à lui apporter des ressources qui lui soient utiles.
 - **Non-discrimination :** les survivantes devraient bénéficier d'un traitement égal et équitable, sans considération d'âge, de handicap, d'identité de genre, de religion, de nationalité, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle ni d'aucune autre caractéristique.
- **Approche fondée sur les droits :** il s'agit là d'analyser et de combattre les causes foncières de la discrimination et de l'inégalité pour veiller à ce que chacun et chacune ait effectivement le droit de vivre sous le signe de la liberté et de la dignité, à l'abri de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements, conformément aux principes du droit international des droits humains.
- **Approche communautaire :** une telle démarche permet de faire en sorte que les populations touchées soient associées comme partenaires actives à l'élaboration de la stratégie à arrêter pour assurer leur protection et pour dispenser l'aide humanitaire. Cette démarche implique de mener des consultations directes auprès des femmes, des filles et des autres groupes à risque à toutes les étapes de l'intervention humanitaire, afin de déterminer les risques et les solutions en matière de protection et de tirer parti des mécanismes qui existent déjà au sein de la communauté.
- **Principes humanitaires :** ces principes – humanité, impartialité, indépendance et neutralité – devraient sous-tendre la mise en œuvre des Normes minimales et sont essentiels pour entretenir l'accès des populations touchées et assurer une intervention humanitaire efficace.

COMMENT CE DOCUMENT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Ce document a été élaboré dans le cadre d'un processus en plusieurs étapes qui visait à incorporer les meilleures pratiques tirées des directives internationales et des documents de mise en œuvre de programmes existants. Pour éclairer son élaboration, l'équipe de projet a entrepris un examen visant à recenser les documents de suivi et d'évaluation existants qui pourraient se rapporter aux Normes minimales, y compris d'éventuels indicateurs supplémentaires susceptibles de renforcer le suivi et l'évaluation et d'en étendre la portée, en plus des normes et des outils de suivi et d'évaluation existants. Nous avons organisé des consultations avec les principales parties prenantes à l'échelle internationale, y compris avec les membres de l'équipe spéciale du Domaine de responsabilité VBG chargée des normes minimales. De plus, nous avons tiré les conclusions d'un travail approfondi mené avec des organisations locales au Soudan du Sud et au Myanmar, qui ont participé à un processus de conception axé sur l'humain pour élaborer certains des outils de suivi et d'évaluation décrits dans ce document et les intégrer dans les nouveaux indicateurs recommandés pour les normes.

- **Approche « Ne pas nuire »** : cette règle comporte l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour éviter que les interventions des acteurs humanitaires n'aient pour effet d'exposer des gens à de nouveaux maux.
- **Principes du partenariat** : ces principes offrent à tous les acteurs intervenant dans l'espace humanitaire un cadre dans lequel appliquer les principes d'égalité, de transparence, de responsabilité et de complémentarité, tout en suivant une démarche axée sur les résultats. Il s'agit ici de mettre en valeur

le rôle des capacités locales et nationales d'intervention humanitaire et de promouvoir l'efficacité de l'action humanitaire qui repose sur la responsabilité envers les populations touchées.

- **Intérêt supérieur de l'enfant** : les enfants et les adolescents, filles et garçons, qui ont subi des violences sexuelles ont droit à ce que l'on mesure cet intérêt et décide en quoi il consiste et que celui-ci soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui les touchent.

Finalité de ce document

Le document principal sur les Normes minimales relatives à la VBG décrit en détail les 16 normes, les actions clés à mettre en place pour atteindre chaque norme, les indicateurs minimaux nécessaires pour mesurer chaque norme, des notes d'orientation contenant des informations supplémentaires, et des outils et des ressources venant appuyer la réalisation de chaque norme.

Ce document vient compléter les principales directives relatives aux Normes minimales et étudie les moyens potentiels pour surveiller et évaluer la réalisation de chaque norme. Il s'agit d'une compilation des bonnes pratiques actuelles et des outils de mesure disponibles que les organismes humanitaires et les groupes sectoriels peuvent utiliser pour déployer leurs programmes et mesurer leurs progrès par rapport à chaque norme. En utilisant les définitions et les outils inclus dans ce document, les acteurs et les organismes qui appliquent la programmation spécialisée visant la VBG¹ pourront systématiquement mesurer les indicateurs de base et recommandés liés aux normes.

Le document détaille d'abord les indicateurs de base qui ont été présentés dans la ressource principale, qui sont des « *signes indiquant si une Norme a été ou non réalisée et si elle est d'une qualité suffisante* » (Normes minimales). Ces indicateurs fournissent des orientations sur les données

minimales qui doivent être collectées dans les situations d'urgence. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de collecter tous les indicateurs dans chaque contexte, les sous-groupes sectoriels et les organisations individuelles peuvent sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour leur contexte. Dans ce document, nous présentons des détails sur la définition de chaque indicateur, des considérations clés pour le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement et de réalisation de cet indicateur et des liens vers tous les outils de suivi et évaluation disponibles. Nous définissons également des cibles qui aideront les organisations et les groupes sectoriels à comprendre les progrès qu'ils ont accomplis en vue de la réalisation de chaque norme.

Ce document vise également à présenter un cadre de suivi et évaluation plus complet à l'intention des spécialistes de la VBG qui décrit comment mesurer et utiliser les indicateurs de résultats et les indicateurs de produits liés à chaque norme minimale. Les indicateurs énumérés dans le document principal des Normes minimales figurent dans les sections « **INDICATEURS DE BASE** » de chaque norme. Nous avons ajouté des « **INDICATEURS RECOMMANDÉS** » supplémentaires pour chaque norme. Ils fournissent des informations sur les indicateurs qui vont « au-delà du minimum » et peuvent aider les organisations à effectuer un suivi et une évaluation plus solides pour chaque norme. Sans vouloir imposer un outil de mesure précis à employer pour évaluer chaque norme, car différents

1 Les premiers constituent un effectif de personnel ayant reçu une formation spéciale à cette fin ou connaissant par expérience ce travail ; les seconds sont des organismes qui mènent les programmes ciblés conçus pour prévenir la VBG ou la contrer (Normes minimales).

outils de suivi et évaluation seront appropriés en fonction du contexte et des capacités, nous incluons si possible des liens vers des outils de suivi et évaluation existants qui peuvent être utilisés pour mesurer ces normes. Ils peuvent être adaptés si nécessaire en fonction de chaque contexte.

Le présent document est évolutif, car l'élaboration d'un système complet de suivi et évaluation pour les Normes minimales est un processus itératif. Il sera mis à jour à mesure que de nouveaux outils et plans d'analyse seront élaborés ou adaptés. Nous espérons que les informations de base contenues dans ce document seront utiles aux équipes chargées de la prise en charge de la VBG et du suivi et de l'évaluation, et leur fourniront le contexte et les outils nécessaires pour collecter et utiliser les données en toute sécurité et de manière éthique pour évaluer la mise en œuvre des Normes minimales.

TERMES CLÉS

OBJECTIF : le résultat attendu en conséquence, du moins en partie, du projet. Plusieurs activités peuvent être nécessaires pour atteindre un objectif. Exemple : la réduction des risques de VBG.

RÉSULTATS : les changements qui se produisent à la suite des activités d'un projet spécifique. Exemple : l'amélioration du bien-être des survivantes.

PRODUITS : le résultat des activités mises en œuvre. Exemple : le personnel responsable de la prise en charge de la VBG est formé aux Principes directeurs de l'action contre la VBG.

INDICATEURS : un moyen de vérifier si les objectifs, les résultats et les produits ont été atteints. Il s'agit principalement de données quantitatives (par exemple, suivi des pourcentages ou du nombre de personnes), mais aussi de données qualitatives (par exemple, documentation des perceptions, de la qualité, etc.).

Théorie du changement²



Norme minimale 1 Principes directeurs

La programmation visant la VBG est centrée sur les survivantes, pour préserver et favoriser la confidentialité, la sécurité, la non-discrimination et le respect des choix, des droits et de la dignité des femmes et des filles, y compris les survivantes.



Norme minimale 2 Participation et autonomisation des femmes et des filles

Les programmes d'action humanitaire sont dirigés par des femmes et des filles touchées par la crise et répondent à leurs besoins.



Norme minimale 3 Prise en charge et soutien du personnel

Le personnel formé et soutenu sur les questions de VBG est mieux à même de répondre aux besoins des femmes et des filles.



Norme minimale 4 Soins de santé pour les survivantes de VBG

Les besoins de santé des survivantes sont satisfaits.



Norme minimale 5 Soutien psychosocial

Les besoins psychosociaux des survivantes sont satisfaits.



Norme minimale 6 La gestion de cas de VBG

Les survivantes se sentent soutenues et sont capables de guérir après un cas de violence.

Les programmes de prévention et de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence sont de bonne qualité, reflètent les bonnes pratiques et ne nuisent pas.

² Des informations supplémentaires sur chaque norme figurent dans les sections individuelles sur les Normes minimales ci-après.

 **Norme minimale 7**
Systèmes d'orientation

Les survivantes ont recours aux services de soutien nécessaires, en fonction de leurs besoins et de leurs préférences, après un cas de violence.

 **Norme minimale 8**
Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles

Les femmes et les filles peuvent guérir, améliorent leur bien-être et sont autonomisées.

 **Norme minimale 9**
Sécurité et atténuation des risques

Les risques liés à la VBG sont atténués dans tous les aspects de l'action humanitaire.

 **Norme minimale 10**
Justice et aide judiciaire

Les survivantes sont en mesure de demander une réparation juridique sûre et axée sur les survivantes si elles le souhaitent.

 **Norme minimale 11**
Trousse d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat

Les risques liés à la VBG sont réduits pendant et après la distribution de trousse d'hygiène féminine, d'aide en espèces et en bons d'achat.

 **Norme minimale 12**
Autonomisation économique et moyens de subsistance

Les femmes et les filles jouissent d'une sécurité économique renforcée et d'un plus grand pouvoir de prise de décisions sur les revenus et les actifs.

 **Norme minimale 13**
Transformation des systèmes et des normes sociales

Réduction des normes sociales néfastes et amélioration de l'égalité des genres.

Les programmes de prévention et de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence sont de bonne qualité, reflètent les bonnes pratiques et ne nuisent pas.

 **Norme minimale 14**
Collecte et utilisation des
données sur les survivantes

La collecte, le stockage et l'utilisation des données de manière sûre et éthique réduisent le risque de violation de la confidentialité et les conséquences néfastes pour les survivantes.

 **Norme minimale 15**
Coordination de l'action
contre la VBG

Une coordination efficace améliore l'action et la responsabilité pour prévenir la VBG et y répondre à tous les niveaux de l'intervention.

 **Norme minimale 16**
Examen initial, suivi et évaluation

Les données sur la VBG sont collectées, partagées, stockées et analysées de manière sûre et éthique en consultation avec les spécialistes de la VBG et des questions de genre, et soutiennent la planification humanitaire, la programmation et les décisions de financement.

Les programmes de prévention et de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence sont de bonne qualité, reflètent les bonnes pratiques et ne nuisent pas.

Les Normes minimales relatives à la VBG dans le cycle de suivi et d'évaluation

Suivi

Le suivi désigne le processus systématique et continu de collecte, d'analyse et d'utilisation des informations pour suivre le chemin parcouru vers la réalisation des objectifs fixés et orienter les décisions à prendre en matière de gestion. Ce processus détecte les changements de performance tout au long du cycle de vie d'un programme. Grâce à ces processus, on collecte des informations sur le lieu et le moment où des activités sont déployées, le nombre de personnes touchées par une activité et les progrès réalisés par rapport aux indicateurs du programme.

Évaluation

L'évaluation consiste à examiner comment les activités ont permis d'atteindre les objectifs du programme. Elle compare les résultats escomptés et les résultats enregistrés dans le cadre du programme.

Il convient d'utiliser des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives. Si les méthodes quantitatives (enquêtes, etc.) peuvent être utilisées pour mesurer les indicateurs démographiques et suivre l'évolution globale du programme, les méthodes qualitatives peuvent fournir des données contextuelles qui aident à interpréter les expériences des femmes et des filles. Les données tant primaires que secondaires peuvent être utiles, notamment les données régulières de suivi et évaluation du programme ainsi que les informations démographiques, sociales et économiques, les informations sur les structures juridiques et judiciaires, les rapports universitaires et autres.



Figure 1 : Cycle de suivi et évaluation pour les Normes minimales

Considérations éthiques et de sécurité pour la collecte de données sur la VBG

Lors de la collecte, du stockage et de l'utilisation de données sur la VBG, la sécurité des femmes et des filles est une considération primordiale. Contrairement aux pratiques de suivi et d'évaluation dans de nombreux secteurs, la collecte de données sur la VBG peut exposer les femmes et les filles à de nouvelles violences. En outre, les principales considérations concernant la sécurité des données et le stockage et le partage sécurisés des données deviennent plus importantes lorsqu'il s'agit d'examiner des données sur la VBG aux fins du suivi et de l'évaluation.

Les Normes minimales énoncent certains des problèmes et des risques liés à la collecte de données sur la VBG dans les situations humanitaires, notamment

- la possibilité de porter préjudice aux bénéficiaires, notamment en entraînant des risques pour la sécurité des survivantes, et également celle d'autres femmes et filles ;
- la pénurie de personnel qualifié de sexe féminin pour enquêter et collecter des données ;
- la stigmatisation des survivantes qui signalent des cas de VBG ;
- l'insécurité, dont le risque de représailles par les auteurs et/ou la communauté ;
- l'impunité des auteurs de la violence ;
- l'absence d'outils et de méthodes harmonisés pour la collecte de données sur la VBG ;
- l'absence ou la faiblesse des dispositifs de protection des données permettant de garantir la sécurité, la confidentialité et l'anonymité des informations relatives aux incidents de violence ;
- l'absence d'infrastructures de services ;
- l'absence de services de gestion de cas efficaces et de qualité pour les survivantes de la VBG ;
- les restrictions à la mobilité de segments généralement marginalisés de la population féminine (femmes âgées, adolescentes ou femmes et filles handicapées, par exemple) ;
- l'accès humanitaire limité à la population touchée, tout spécialement aux femmes et aux filles ;
- le manque de temps pour établir un climat de confiance et nouer des liens avec les populations touchées ;
- la difficulté de créer des cadres d'entretien appropriés qui garantissent un minimum d'intimité.

Les Principes directeurs de l'action contre la VBG énoncés dans les Normes minimales sont également pertinents pour les pratiques de suivi et évaluation, en particulier les principes de respect, de sécurité, de confidentialité et « Ne pas nuire ». Les principes clés liés au suivi et à l'évaluation sont les suivants :

- **Respect** : toutes les activités de collecte de données doivent être conçues de manière à garantir la dignité des répondants et à respecter leurs souhaits. Les principes clés de recherche qui permettront de garantir le respect sont les suivants :
 - **Caractère volontaire** : la participation doit toujours être volontaire et ne doit pas être liée à la fourniture future de services. En particulier, lorsqu'il leur est demandé de détailler des expériences de VBG, les femmes et les filles doivent pouvoir passer à la question suivante si elles ne se sentent pas à l'aise pour répondre.
 - **Consentement éclairé** : l'obtention d'un consentement éclairé nécessite d'expliquer pourquoi vous collectez des données et ce que vous comptez en faire avant de demander la permission de soumettre votre questionnaire. Il faut impérativement recueillir le consentement éclairé de la personne (écrit ou oral, le cas échéant) avant de collecter des données. Si vous collectez des données auprès d'enfants, vous devrez peut-être également obtenir le consentement d'un parent ou d'un représentant légal. Toutefois, il est toujours important de se demander si cela exposera l'enfant à des violences.
 - **Une équipe chargée de la collecte d'informations formée et respectueuse** : rien qu'en posant des questions sur des sujets sensibles tels que la VBG, il est possible de faire revivre un traumatisme à une personne qui a été victime de violences. Pour cette raison, il est souvent recommandé que le personnel responsable de la prise en charge de la VBG collecte lui-même les données de suivi et évaluation auprès des survivantes, plutôt que des enquêteurs externes ou le personnel chargé du suivi et de l'évaluation.
- **Sécurité** : la sécurité des participants dans le cadre de la collecte de données sur la VBG revêt une importance primordiale dans le suivi et l'évaluation de la VBG. La collecte des données doit se dérouler dans des endroits et à des heures qui garantissent la sécurité des répondants. Il ne faut jamais faire savoir à des tiers extérieurs que les participants parlent de VBG.
- **Confidentialité** : il faut protéger à tout moment la confidentialité due aux personnes qui donnent des informations. Dans la mesure du possible, les données doivent être collectées de manière anonyme et, si des identifiants sont nécessaires, un code unique doit être attribué à tous les participants et stocké indépendamment du nom du répondant. Toutes les données doivent être sécurisées pendant et après la collecte des données, notamment en veillant à ce que toute tablette et tout téléphone ou ordinateur utilisé pour la collecte ou le stockage des données soit protégé par un mot de passe ou rangé dans des lieux verrouillés (pour les copies papier).
- **Ne pas nuire** : la sécurité des répondants doit toujours être considérée comme l'aspect le plus important de la conception d'un système de suivi et évaluation de la VBG.

Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la collecte de données sur la VBG dans les situations d'urgence

Les Principes directeurs sont étroitement liés aux [Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence](#). Les principes de l'OMS constituent les principes clés qui orientent toutes les activités de recherche, de suivi et d'évaluation dans les situations d'urgence. Chacun doit être évalué et pris en compte lors du lancement d'un processus de collecte ou d'analyse de données

- 1 Analyse des risques et des avantages :** avant de commencer à collecter des données, il importe d'envisager à la fois : 1) les risques potentiels pour les personnes interrogées et les personnes chargées de réunir les données ; et 2) les avantages potentiels pour la communauté touchée et la communauté humanitaire en général. Il est indispensable que les avantages l'emportent sur les inconvénients
- 2 Méthodologie :** les activités de collecte de données doivent être menées en toute sécurité et être axées sur les survivantes ; elles doivent être solides sur le plan méthodologique et ne pas exiger beaucoup de temps.
- 3 Services d'orientation :** les survivantes doivent pouvoir bénéficier de soins élémentaires et d'un soutien sur place, avant d'entreprendre toute démarche qui pourrait amener des personnes à révéler des informations sur l'expérience de la violence qu'elles ont vécue.
- 4 Sécurité :** la sécurité de toutes les personnes qui participent à la collecte d'informations est une préoccupation primordiale ; elle devrait faire l'objet d'un contrôle permanent. Les conditions de sûreté et de sécurité devraient être régulièrement inscrites dans le protocole de sécurité.
- 5 Confidentialité :** la confidentialité des personnes qui participent

à toute activité de collecte de données doit être assurée en permanence. Lorsque cela est possible, les données devraient être collectées de façon anonyme.

- 6 Consentement éclairé :** toute personne participant à des activités de collecte de données doit donner son consentement éclairé. Avant d'entreprendre la collecte des données, tous les participants doivent être informés de l'objectif recherché, des risques qu'ils pourraient courir et des avantages éventuels qu'ils pourraient attendre de leur participation (y compris sous la forme d'une indemnisation en espèces ou en nature).
- 7 Équipe de collecte de l'information :** l'équipe chargée de recueillir des données doit inclure des femmes. Les membres de l'équipe doivent être choisis avec soin, recevoir une formation spécialisée pertinente et suffisante, et bénéficier d'un soutien continu.
- 8 Enfants :** des garanties supplémentaires doivent être prévues si des enfants (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans) participent à la collecte d'informations.

Veillez vous référer à la Norme minimale 16 sur l'examen initial, le suivi et l'évaluation pour en savoir plus sur les considérations clés pour la collecte et l'utilisation des données de suivi et évaluation aux fins des programmes de lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires.

Protection des données³

Les questions de la protection des données et du partage sécurisé des données sont liées aux principes susmentionnés mais aussi spécifiques aux données de suivi et évaluation.

La protection des données est l'acte de protéger les informations personnelles ou sensibles dans la manière dont elles sont collectées, stockées, utilisées et partagées. Il faut impérativement tenir compte de la protection des données lors de l'élaboration d'un système de suivi et évaluation pour les Normes minimales relatives à la VBG, car nous collectons des informations sensibles sur les survivantes. Il est important d'élaborer des politiques, des protocoles et des pratiques spécifiques pour protéger les données et accorder la priorité à la sécurité des femmes et des filles, ainsi que du personnel et du programme. Il ne faut collecter que les données que nous pouvons protéger de manière réaliste pour éviter toute utilisation abusive des informations sur les survivantes ou les bénéficiaires.

La protection des données des survivantes et des bénéficiaires avec lesquels nous travaillons peut représenter un défi, surtout en l'absence de politiques ou d'orientations sur la protection des données, lorsque les programmes fonctionnent dans des environnements très peu sûrs et lorsque les ressources sont limitées.

Les données sont considérées comme étant « protégées » lorsque :

- la finalité de la collecte a été clairement définie ;
- des limites ont été établies quant aux types d'informations collectées (sûres, éthiques, réalisables, consenties) ;
- les informations sont sécurisées (des mesures de protection raisonnables sont en place pour empêcher l'accès, l'utilisation ou le partage, la destruction ou la perte non autorisés) ;
- les survivantes/bénéficiaires sont informées de leurs droits et leurs droits sont respectés ; et
- des politiques, des protocoles et/ou des pratiques sont mis en œuvre et efficaces pour réglementer la collecte et l'utilisation des informations.

Les données de suivi et évaluation sont souvent collectées au moyen d'outils mobiles (par exemple, des téléphones ou des tablettes) ou d'outils papier. Ces deux options présentent des avantages et des défis à prendre en compte lors de l'utilisation des données de suivi et évaluation sur la VBG.

QU'ENTEND-ON PAR DONNÉES SUR LES SURVIVANTES ?

- Des données personnelles ou identifiables sur une survivante utilisant un service de prise en charge de la VBG.
- Des informations détaillées sur des cas de VBG telles que le type de violence, le lieu de l'incident, la relation de la survivante avec l'auteur, etc.
- Des données sur la gestion des cas telles que des informations sur le soutien apporté à une survivante individuelle dans le cadre du processus de gestion des cas de VBG.
- Il est nécessaire de renforcer la sécurité des données et d'établir des protocoles de partage de données clairs pour ces données.



LISTE DE CONTRÔLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

3 Adapté de : <https://www.gbvims.com/data-protection>

Collecte de données mobile : les outils de collecte de données populaires, tels que KoboToolbox, Open Data Kit, etc., peuvent grandement simplifier le processus de collecte de données et améliorer la qualité des données. Dans le cas des activités générales de suivi et évaluation (par exemple, la collecte de données non identifiables sur les connaissances, les attitudes et les comportements, etc.), ces outils peuvent s'avérer utiles. Veillez toujours à ce que tous les appareils soient protégés par un mot de passe/code PIN et chiffrés pour éviter que les données ne tombent entre de mauvaises mains en cas de vol de ces appareils. Utilisez toujours un serveur sécurisé pour

stocker vos données. Créez des protocoles pour supprimer vos données des appareils individuels et les transférer vers un serveur sécurisé dès que possible. Supprimez tous les identifiants (dates de naissance, adresses, numéros de téléphone, noms, etc.) avant de partager des ensembles de données. Si vous collectez des données qui incluent des noms ou d'autres éléments permettant d'identifier les survivantes pour quelque raison que ce soit, n'utilisez **pas** d'outils open source (par exemple Kobo, Open Data Kit, etc.) et utilisez plutôt des services de données mobiles présentant des niveaux de sécurité plus élevés tels que CommCare ou PRIMERO.

Partage sécurisé des données

Les informations sur la VBG sont extrêmement sensibles et peuvent avoir des conséquences dangereuses si elles sont utilisées à mauvais escient. C'est pourquoi il est essentiel que les données sur la VBG soient partagées de manière confidentielle, compilées et analysées dans un format qui garantit l'anonymat, la sécurité et la sûreté de toutes les personnes concernées. Cela vaut aussi bien pour les données sur les survivantes que pour toutes les données que vous collectez auprès des communautés touchées. Vous devez toujours prendre en compte les risques et les avantages liés au fait de partager vos données avec des tiers autres que vos équipes de programme individuelles.

Dans le cas des données générales de suivi et évaluation (par exemple, les résultats d'enquêtes ou les activités de collecte de données qualitatives), vous ne devez communiquer que des données agrégées et dépersonnalisées, en toute circonstance. En ce qui concerne les données quantitatives (par exemple, les chiffres), ces informations sont souvent synthétisées sous la forme de pourcentages ou de moyennes. Cela vous permet de communiquer les tendances sans divulguer les réponses individuelles. S'agissant des données qualitatives (par exemple, les témoignages ou les citations), il est important de veiller à ce que toutes les informations partagées soient suffisamment dépersonnalisées. Il ne suffit pas de retirer les noms des personnes, car les caractéristiques uniques

d'une expérience peuvent également être identifiables. Il est acceptable de changer les citations afin de supprimer ou de modifier des détails spécifiques qui peuvent rendre ces données identifiables. Le cas échéant, vous devez inclure une note indiquant que des détails ont été modifiés pour protéger le répondant.

Dans le cas des données collectées auprès de survivantes, il est nécessaire d'appliquer une sécurité renforcée, et seules les données dépersonnalisées doivent être partagées. Le [GBVIMS](#) (système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre) a élaboré des protocoles de partage de l'information qui aident les organisations à réfléchir à la manière de partager en toute sécurité des données dépersonnalisées avec d'autres organisations. Nous recommandons que toutes les données de suivi et évaluation collectées directement auprès de survivantes suivent ces mêmes procédures et protocoles, dans l'éventualité où elles devraient être partagées avec des tiers extérieurs à une organisation. Il est nécessaire que les prestataires de services de lutte contre la VBG adoptent et respectent des protocoles de partage de l'information qui décrivent les paramètres de ce partage et garantissent la sécurité de la cliente et des personnes impliquées.

Veillez vous référer à la [Norme minimale 14](#) pour en savoir plus sur la collecte et l'utilisation des données sur les survivantes.

Normes

Guide :

Les tableaux suivants donnent un aperçu des principales considérations de M&E pour chaque norme minimale.

Pour chaque norme, des indicateurs permettant de mesurer les progrès sont inclus.

LES INDICATEURS DE BASE, EN BLEU, proviennent du document des normes minimales.

LES INDICATEURS RECOMMANDÉS, EN VERT, s'ajoutent aux indicateurs de base et peuvent être utilisés lorsqu'une mesure plus robuste est possible.

Au début de chaque section se trouve une théorie du changement pour chaque norme minimale. Les extraits ou résultats liés aux indicateurs de base sont en **BLEU**, tandis que ceux associés aux indicateurs recommandés sont en **VERT**.

Les indicateurs peuvent être au **niveau de l'organisation** (par exemple, à collecter par les agences humanitaires), au **niveau du cluster** (par exemple, à collecter par le sous-cluster VBG) ou **les deux**. Ceux-ci sont indiqués par des icônes (organisation, cluster).

| NARRATIF | NOMBRES | POURCENTAGES | VARIATION EN POURCENTAGE |
|---|---|--|---|
| CALCULATION | | | |
| AUCUN | NUMÉRATEUR | (NUMÉRATEUR / DÉNOMINATEUR) *100 | ((POURCENTAGE À LA FIN - POURCENTAGE DE BASE) / POURCENTAGE DE BASE) *100 |
| EXEMPLES | | | |
| Des forums spéciaux établis, de manière sûre et non stigmatisante, pour assurer la participation significative de toutes les femmes et filles qui peuvent être confrontées à des obstacles accrus à l'accès CALCUL: Aucun – résumé narratif. | Nombre de femmes et de filles des communautés touchées impliquées dans des postes de direction dans la programmation humanitaire CALCUL: Comptez le nombre | Pourcentage de renvois qui incluent la documentation du consentement éclairé des survivants. CALCUL: # de références avec documentation / # de références | Pourcentage de variation par rapport au niveau de référence de l'accès et du contrôle des femmes et des filles aux ressources financières par suite de leur participation à des programmes d'autonomisation économique ou de moyens de subsistance CALCUL: ((% de femmes et de filles qui déclarent avoir accès et contrôle des ressources financières à la fin - % de femmes et de filles qui déclarent avoir accès et contrôle des ressources financières au début) / (% de femmes et de filles qui déclarent avoir accès et contrôle des ressources financières au début) * 100 |

Les indicateurs de ce guide sont généralement structurés de quatre manières (narratif, nombres, pourcentages, variation en pourcentage). Pour calculer chacun :



ORGANISATION



GROUPE SECTORIEL

Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG

Sous tous les rapports, la programmation visant la VBG est centrée sur les survivantes, pour préserver et favoriser la confidentialité, la sécurité, la non-discrimination et le respect des choix, des droits et de la dignité des femmes et des filles, y compris les survivantes.

 [LIRE LES NORMES](#)

PRODUITS

Les membres du personnel ont les attitudes, les connaissances et les compétences adaptées pour fournir un soutien approprié aux survivantes.

La confidentialité est préservée lors des interactions avec les survivantes.

Toutes les survivantes acceptent de partager leurs données avec les prestataires de services vers lesquelles elles sont orientées.

RÉSULTATS

Les femmes et les filles qui ont recours à des services de prise en charge de la VBG se sentent respectées, estiment que leur vie privée et la confidentialité sont préservées, et sont en mesure de prendre des décisions éclairées sur les services auxquels elles peuvent avoir recours.

OBJECTIF

La programmation visant la VBG est centrée sur les survivantes, pour préserver et favoriser la confidentialité, la sécurité, la non-discrimination et le respect des choix, des droits et de la dignité des femmes et des filles, y compris les survivantes.

1.1

Proportion en pourcentage du personnel du programme VBG, y compris les volontaires et les travailleurs locaux, ayant reçu une formation aux Principes directeurs qui affiche des progrès dans les attitudes à l'égard du rôle central des survivantes, les connaissances et les compétences à la suite de cette formation.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel du programme VBG (y compris le personnel de prévention et de prise en charge de la VBG ainsi que les volontaires et les travailleurs locaux/recevant des incitations) qui améliorent leur résultat aux tests après avoir reçu la formation

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel du programme VBG, de volontaires ou de travailleurs locaux formés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, un questionnaire doit être administré à tous les participants à la formation avant et immédiatement après leur participation à la formation. Le nombre de participants dont le résultat s'est amélioré après la formation par rapport à leur résultat avant la formation doit être suivi et comparé au nombre total de participants formés.

Les [Principes directeurs de l'action contre la VBG](#) qui doivent faire l'objet d'une formation sont les suivants :

1. Sécurité
2. Confidentialité
3. Respect
4. Non-discrimination

Veillez vous référer à la [Norme 1](#) pour en savoir plus ainsi qu'au [Guide de l'animateur](#) relatif aux Normes minimales fournissant un soutien pour la formation.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

100 % du personnel, des volontaires et des travailleurs locaux qui passent les deux tests (avant et après la formation) ont amélioré leur résultat (ou maintiennent leur résultat s'ils avaient obtenu un résultat sans faute au test avant la formation).

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

80 % à 99 % du personnel, des volontaires et des travailleurs locaux ont amélioré leur résultat.

NON CONFORME

moins de 80 % du personnel, des volontaires et des travailleurs locaux ont amélioré leur résultat.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Des questions spécifiques sur les attitudes, les connaissances et les compétences figurant dans différents outils peuvent être adaptées en fonction de l'organisation ou du contexte selon les besoins de formation connexes.

Vous trouverez un exemple de questionnaire [ici](#) comprenant des questions clés reposant sur l'exercice 3 « Présentation des Principes directeurs de l'action contre la VBG » du [Guide de l'animateur](#) relatif aux Normes minimales, qui pourra vous servir de point de départ.

Pour évaluer les progrès réalisés par rapport à la norme, calculez le résultat total en additionnant le résultat 1) relatif aux connaissances et aux compétences avec le résultat 2) relatif aux attitudes.

1.2

Proportion en pourcentage du personnel du programme VBG, et autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG, qui signe des engagements de confidentialité.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel du programme VBG et d'autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG qui signent des engagements de confidentialité

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel du programme VBG et d'autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, les données doivent faire l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que tous les membres du personnel ont signé des engagements de confidentialité après leur prise de fonctions. Le nombre de membres du personnel qui ont signé ces documents doit être comparé au nombre total de membres du personnel du programme VBG (ou d'autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG) travaillant pour une organisation.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

100 % des membres du personnel du programme VBG et des autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG ont signé des engagements de confidentialité.

TENDANT VERS
LA CONFORMITÉ

80 % à 99 % du personnel, des volontaires et des travailleurs locaux ont signé des engagements de confidentialité.

NON CONFORME

moins de 80 % du personnel, des volontaires et des travailleurs locaux ont signé des engagements de confidentialité.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Cet indicateur peut être suivi à l'aide d'un fichier Excel comportant tous les noms des membres du personnel du programme VBG et des autres agents travaillant directement avec les survivantes de VBG et précisant qui a signé des engagements de confidentialité. Voir par exemple : [Suivi des engagements de confidentialité](#)

1.3

Proportion en pourcentage des dossiers d'orientation comprenant les pièces attestant le consentement éclairé des survivantes.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de dossiers d'orientation qui comprennent les pièces attestant le consentement éclairé des survivantes

DÉNOMINATEUR :

nombre d'orientations effectuées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les dossiers de cas de VBG pour évaluer le nombre de dossiers d'orientation qui comprennent les pièces attestant le consentement éclairé des survivantes (écrit ou oral comme ci-dessous) par rapport au nombre d'orientations effectuées.

Le consentement éclairé peut être écrit ou oral selon les procédures locales et les procédures de sécurité en vigueur.

Par « pièces », on entend :

1. qu'un document sur le consentement éclairé signé par la survivante a été stocké en toute sécurité dans le dossier de gestion de cas ;
- OU
2. dans le cas d'un consentement oral, qu'un formulaire attestant de l'obtention du consentement oral de la personne concernée a été signé par le gestionnaire de cas.

Les données doivent faire l'objet d'un suivi continu, en soumettant un fichier de suivi des orientations à des audits mensuels pour vérifier que le consentement éclairé a été obtenu pour tous les survivantes. Veuillez vous référer au [système GBVIMS](#) pour voir un exemple de suivi/partage sûr des données.

Des copies au format papier des déclarations de consentement éclairé doivent être conservées avec les autres fichiers confidentiels dans le dossier de gestion de cas.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Registre d'incidents du GBVIMS](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| |
|-----------------------------------|
| CONFORME |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ |
| NON CONFORME |

100 % des dossiers d'orientation comprennent les pièces attestant le consentement éclairé.

80 % à 99 % des dossiers d'orientation comprennent les pièces attestant le consentement éclairé.

moins de 80 % des dossiers d'orientation comprennent les pièces attestant le consentement éclairé.

R1.4

Pourcentage de femmes et de filles ayant recours à des services de prise en charge de la VBG qui déclarent qu'elles se sentent respectées, que leur vie privée et la confidentialité ont été préservées et qu'elles ont été en mesure de prendre des décisions éclairées concernant les mesures qu'elles souhaitent prendre à la suite de leur expérience de violence.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant recours à des services de prise en charge de la VBG qui déclarent qu'elles se sentent respectées, que leur vie privée et la confidentialité ont été préservées et qu'elles ont été en mesure de prendre des décisions éclairées concernant les mesures qu'elles souhaitent prendre à la suite de leur expérience de violence

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant recours à des services de prise en charge de la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez un questionnaire d'enquête aux personnes après leur utilisation des services de prise en charge de la VBG.

Le questionnaire est généralement administré à un échantillon aléatoire de femmes et de filles qui interagissent avec les services de prise en charge de la VBG. Toutes les données collectées au titre de cet indicateur doivent rester anonymes et aucune information identifiable ne doit figurer sur le formulaire. Cet indicateur vise à comprendre les tendances globales, plutôt qu'à examiner un cas spécifique en vue d'un suivi.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Des questions spécifiques figurant dans différents outils peuvent être adaptées en fonction de l'organisation/du contexte.

Voici un exemple d'outil :

[Enquête de satisfaction auprès des survivantes](#) des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG :

réponses aux questions 16 et 19 (respect), aux questions 12 et 14 (vie privée et confidentialité) et à la question 10 (décisions éclairées).

Les questions incluses dans cet outil ne sont que des exemples qui peuvent être modulés en fonction de votre stratégie d'évaluation.

R1.5

Conformité avec les normes minimales en matière de soins aux survivantes concernant la santé, la gestion de cas ainsi que les soins et le soutien psychosociaux, l'application des lois et les services juridiques/la justice.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de normes minimales en matière de soins aux survivantes respectées

DÉNOMINATEUR :

nombre de normes minimales en matière de soins aux survivantes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez un outil d'évaluation, comme l'outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG, pour comparer les pratiques actuelles aux normes minimales en matière de soins. Bien que le présent document ne définisse pas formellement la « conformité à la norme », nous suggérons de viser une cible d'au moins 75 % des activités réalisées dans chaque section pour que cette norme soit « sur la bonne voie ». Les quatre domaines doivent être évalués afin de déterminer si les normes minimales en matière de soins sont respectées, car elles sont toutes nécessaires pour assurer un soutien efficace aux survivantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG](#)

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

| | |
|---|--|
| <p>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).</p> | <p>Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) <input type="text"/></p> |
| | <p>Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) <input type="text"/></p> |
| | <p>Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) <input type="text"/></p> |

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Il n'existe pas d'indicateurs de base au niveau des groupes sectoriels pour la Norme minimale 1.

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles

Les femmes et les filles sont mobilisées comme partenaires actives et comme fer de lance de l'action destinée à amener le secteur humanitaire à prévenir la VBG et à appuyer l'accès des survivantes à des services de qualité.

 LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les femmes et les filles disposent d'espaces pour participer de manière véritable à l'action humanitaire.

Les aperçus généraux des besoins humanitaires reposent sur une analyse genrée, faisant appel à des données désagrégées selon le sexe et l'âge.

Les apports des organisations locales de femmes sont intégrés dans les aperçus généraux des besoins humanitaires et dans les plans d'intervention humanitaire.

Les organisations dirigées par des femmes sont des membres actifs du mécanisme de coordination pour la VBG et reçoivent directement des ressources financières du fonds de financement commun par pays.

RÉSULTATS

Les femmes et les filles issues des communautés touchées participent à la conception et à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la VBG.

Des femmes et des filles issues des communautés touchées occupent des postes à haute responsabilité dans des programmes d'action humanitaire.

OBJECTIF

Les programmes d'action humanitaire sont dirigés par des femmes et des filles touchées par la crise et répondent à leurs besoins.

2.1

Création de lieux spéciaux d'échanges, en toute sécurité et en dehors de toute stigmatisation, pour assurer une participation véritable de toutes les femmes et les filles pour qui les obstacles à l'accès peuvent être devenus plus difficiles à surmonter.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Les femmes et les filles sont consultées tout au long du cycle de gestion du programme dans le cadre de lieux spéciaux d'échanges (par exemple, des réunions, des groupes de réflexion, etc.) où leurs points de vue sont pris en considération (par exemple sur le calendrier, les lieux, la sécurité des activités, les stratégies d'atténuation des risques, etc.).

Les obstacles à la participation comprennent : le calendrier des consultations, les aménagements pour les personnes handicapées, la traduction ou les consultations de groupes linguistiques spécifiques, etc.

Les principes clés d'une participation sûre comprennent : la vie privée, la confidentialité, le consentement éclairé, la présence d'animatrices, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez si les femmes et les filles sont régulièrement consultées (au moins une fois par trimestre), si les obstacles à leur participation sont atténués et si leur participation est organisée en toute sécurité et en dehors de toute stigmatisation.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des consultations régulières (au moins une fois par trimestre) ont été organisées avec les femmes et les filles dans le cadre de lieux spéciaux d'échanges, les obstacles à leur participation sont identifiés et atténués et la participation est organisée en toute sécurité et en dehors de toute stigmatisation.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

quelques consultations ont eu lieu, mais on constate des lacunes dans leur approche (par exemple, les consultations n'ont pas lieu régulièrement tout au long du cycle du projet, les obstacles à la participation ne sont pas réduits, la sécurité et les risques de stigmatisation ne font pas partie des priorités).

NON CONFORME

aucune consultation n'a eu lieu.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique n'est disponible

2.2

L'aperçu général des besoins humanitaires repose sur une analyse genrée, faisant appel à des données désagrégées selon le sexe et l'âge.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

L'aperçu général des besoins humanitaires comprend une analyse de genre, et toutes les données incluses sont ventilées par sexe et par âge.

Il existe de nombreux outils d'analyse de genre, notamment la [boîte à outils d'analyse rapide de genre de CARE](#).

Des exemples de la façon dont cet outil a été utilisé sont disponibles sur le [site Web de CARE](#).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue chaque aperçu général des besoins humanitaires après sa publication pour voir si une analyse de genre a été réalisée et si les données primaires incluses sont ventilées par sexe et par âge.

Par exemple, l'aperçu général des besoins humanitaires met-il en évidence les besoins et les préférences spécifiques des femmes et des filles dans chaque section (résumé, impact, analyse des risques et analyse sectorielle) et inclut-il les besoins liés à la prévention et à la prise en charge de la VBG ?

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

l'aperçu général des besoins humanitaires comprend les résultats d'une analyse de genre et toutes les données primaires sont ventilées par âge et par sexe.

**TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ**

l'aperçu général des besoins humanitaires n'inclut pas au moins un des éléments suivants : données ventilées par sexe, données ventilées par âge et analyse de genre.

**NON
CONFORME**

l'aperçu général des besoins humanitaires n'inclut aucun des éléments suivants : données ventilées par sexe, données ventilées par âge et analyse de genre.

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
SUGGÉRÉS**

Aucun outil spécifique n'est disponible

2.3

Les organisations locales de femmes ont été directement consultées, et leurs apports intégrés à l'aperçu général des besoins humanitaires/au plan d'intervention humanitaire.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Des entretiens ou des groupes de réflexion avec des organisations locales de femmes sont organisés. Les recommandations sont documentées et incluses dans l'aperçu général des besoins humanitaires/le plan d'intervention humanitaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, interrogez le personnel qui a préparé l'aperçu général des besoins humanitaires/le plan d'intervention humanitaire pour déterminer si des consultations avec les organisations locales de femmes ont été organisées et si les recommandations ont été documentées.

Les recommandations formulées par les organisations locales de femmes doivent être comparées à la version finale de l'aperçu général des besoins humanitaires/du plan d'intervention humanitaire pour confirmer leur intégration.

Par ailleurs, des entretiens avec des organisations de femmes peuvent éclairer la mesure de cet indicateur. Par exemple : Ont-elles été consultées ? Leur contribution a-t-elle été prise en compte dans la version finale de l'aperçu général des besoins humanitaires/du plan d'intervention humanitaire ?

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique n'est disponible.

Un exemple d'outil de suivi peut être utilisé pour faciliter l'évaluation de cet indicateur.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des consultations avec les organisations locales de femmes ont eu lieu et ont été documentées. La plupart des recommandations issues de ces consultations ont été incluses dans la version finale de l'aperçu général des besoins humanitaires/du plan d'intervention humanitaire.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

des consultations avec les organisations locales de femmes ont eu lieu et ont été documentées. Certaines des recommandations ont été incluses dans la version finale de l'aperçu général des besoins humanitaires/du plan d'intervention humanitaire.

NON CONFORME

aucune consultation avec les organisations locales de femmes n'a eu lieu ou, s'il y en a eu, peu de recommandations ont été intégrées.

2.4

Pourcentage d'organisations et de groupes dirigés par des femmes qui sont des membres actifs du mécanisme de coordination pour la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre d'organisations et de groupes dirigés par des femmes qui participent régulièrement (au moins une fois par trimestre) aux réunions de coordination de la lutte contre la VBG

DÉNOMINATEUR :

nombre d'organisations et de groupes dirigés par des femmes dans la zone d'intervention qui travaillent sur les droits des femmes et des filles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, suivez la participation aux réunions de coordination et comparez-la à une liste d'organisations/de groupes locaux de femmes.

Il sera nécessaire de cartographier les organisations et les groupes dirigés par des femmes dans la zone d'intervention, si cela n'a pas déjà été fait. Les indicateurs doivent être évalués au moins une fois par an.

Organisations dirigées par des femmes : Une organisation dirigée par des femmes est une organisation ayant un mandat et/ou une mission humanitaire : a) qui est gouvernée ou dirigée par des femmes ; ou b) dont l'équipe dirigeante est principalement composée de femmes, 50 % ou plus d'entre elles occupant des postes de haute responsabilité.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 25 % des organisations et groupes locaux dirigés par des femmes participent régulièrement (au moins une fois par trimestre) aux réunions du mécanisme de coordination pour la VBG.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

peu (25 % ou moins) d'organisations et de groupes locaux dirigés par des femmes participent régulièrement aux réunions du mécanisme de coordination pour la VBG.

NON
CONFORME

les organisations et groupes locaux dirigés par des femmes ne participent pas régulièrement aux réunions du mécanisme de coordination pour la VBG.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Un exemple d'outil de suivi peut être utilisé pour faciliter l'évaluation de cet indicateur.

2.5

Pourcentage d'organisations et de groupes dirigés par des femmes qui reçoivent directement des ressources financières des fonds de financement commun par pays.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre d'organisations et de groupes dirigés par des femmes qui reçoivent directement des ressources financières des fonds de financement commun par pays

DÉNOMINATEUR :

nombre d'organisations et de groupes dirigés par des femmes dans la zone d'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, suivez le financement distribué et comparez-le à une liste d'organisations/groupes locaux de femmes.

Si cela n'a pas déjà été fait, recensez toutes les organisations ou groupes dirigés par des femmes au moyen du processus proposé dans l'indicateur précédent.

Les indicateurs doivent être évalués au moins une fois par an.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 30 % des organisations et groupes locaux dirigés par des femmes reçoivent des ressources financières.

**TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ**

15 à 30 % des organisations et groupes locaux dirigés par des femmes reçoivent des ressources financières.

**NON
CONFORME**

moins de 15 % des organisations et groupes locaux dirigés par des femmes reçoivent des ressources financières.

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
SUGGÉRÉS**

Un exemple d'outil de suivi peut être utilisé pour faciliter l'évaluation de cet indicateur.

R2.6

Pourcentage des recommandations formulées par les femmes et les filles lors des examens initiaux/de la conception des programmes qui sont adoptées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de recommandations adoptées

DÉNOMINATEUR :

nombre de recommandations documentées lors des activités d'examen initial

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les documents de programme/d'examen initial pour évaluer les recommandations documentées par rapport aux recommandations mises en œuvre (oui/non).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R2.7

Nombre de femmes et de filles issues des communautés touchées qui participent directement à la conception et à la mise en œuvre du programme de lutte contre la VBG (par type : atténuation des risques, prévention, réponse).



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui participent à des séances de conception et/ou soutiennent la mise en œuvre du programme de lutte contre la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les documents du programme résumant le nombre total de femmes et de filles qui ont été consultées/qui ont participé à la conception du programme et à la mise en œuvre du programme.

Les résultats finaux doivent être ventilés par type de programmation d'actions de lutte contre la VBG (atténuation des risques, prévention ou réponse).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R2.8

Nombre de femmes et de filles issues des communautés touchées occupant des postes à haute responsabilité dans des programmes d'action humanitaire.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles issues des communautés touchées occupant des postes à haute responsabilité dans des programmes d'action humanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les documents de programme/de ressources humaines pour compter le nombre de femmes et de filles occupant des postes à haute responsabilité dans des programmes d'action humanitaire. Les postes à haute responsabilité peuvent inclure la participation à des comités de pilotage ou à d'autres comités communautaires, le personnel de direction, les participantes à des groupes de dirigeantes, les dirigeantes communautaires qui aident à piloter des programmes d'action humanitaire, etc.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Il n'existe pas d'indicateurs de base au niveau de l'organisation pour cette norme.

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base** :

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 5)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 5)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 5)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 3 : Prise en charge et soutien du personnel

Le personnel du programme VBG est recruté et formé pour mettre en pratique un ensemble de compétences de base, et sa sécurité et son bien-être sont protégés.

 [LIRE LES NORMES](#)

PRODUITS

Les profils d'emploi du programme VBG sont alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG.

Les membres du personnel du programme VBG disposent du soutien et de la supervision nécessaires.

Les programmes de lutte contre la VBG s'accompagnent de plans et d'un budget pour promouvoir la sécurité et le bien-être du personnel.

Les membres du personnel du programme VBG travaillant directement avec les survivantes ont un nombre limité d'heures de contact.

RÉSULTATS

Les membres du personnel et les volontaires sont en sécurité et leur bien-être constitue une priorité lorsqu'ils assurent des services de prise en charge de la VBG.

OBJECTIF

Le personnel formé et soutenu sur les questions de VBG est mieux à même de répondre aux besoins des femmes et des filles.

3.1

Tous les profils d'emploi du programme VBG sont alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de profils d'emploi du programme VBG alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG

DÉNOMINATEUR:

nombre de profils d'emploi du programme VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le Domaine de responsabilité VBG a mis au point des compétences de base pour le personnel d'encadrement et les coordonnateurs de programmes VBG dans les situations humanitaires.

Pour mesurer cet indicateur, comparez les profils d'emploi aux compétences de base en matière de VBG pour évaluer si toutes les compétences répertoriées sont incluses dans les profils d'emploi.

Cet indicateur doit être évalué pour chaque nouveau membre du personnel.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les profils d'emploi du programme VBG sont pleinement alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certain (50 à 99 %) des profils d'emploi du programme VBG sont pleinement alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG.

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) de profils d'emploi du programme VBG sont pleinement alignés sur le Cadre des compétences de base en matière de VBG.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Liste de contrôle des compétences

3.2

Tout le personnel de première ligne du programme VBG a accès à des séances mensuelles de soutien et de supervision avec un spécialiste de la VBG, l'objectif étant d'assurer la sécurité du personnel et la qualité du service.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Des séances mensuelles de soutien et de supervision sont disponibles pour tout le personnel de première ligne du programme VBG. « Disponible » signifie que les services existent, sont accessibles (par exemple, ils sont disponibles sur le lieu où le personnel travaille ou disponibles par téléphone/sur Internet) et sont connus du personnel de première ligne du programme VBG.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, les organisations doivent s'auto-évaluer et déterminer si : 1) des séances mensuelles de soutien et de supervision sont organisées avec le personnel de première ligne du programme VBG ; 2) ces services sont accessibles à tout le personnel ; et 3) le personnel de première ligne du programme VBG a connaissance de ces services.

Cet indicateur doit être évalué chaque année.

Veillez vous référer aux outils de supervision (à partir de la page 193 des [Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG](#) qui contiennent des outils de soutien à la supervision du personnel du programme de lutte contre la VBG) pour voir des exemples de documents de soutien aux activités de supervision.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les services existent, sont accessibles et connus du personnel.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

les services existent, mais on constate des lacunes dans leur accessibilité (par exemple, ils ne sont pas disponibles sur chaque lieu de travail, soit virtuellement soit en personne) ou leur connaissance (par exemple, tous les membres du personnel ne connaissent pas l'existence du soutien).

NON CONFORME

les séances organisées ne sont pas régulières.

3.3

Tous les programmes VBG s'accompagnent d'un plan prêt à être appliqué et assorti d'un budget pour protéger le personnel et promouvoir sa sécurité et son bien-être.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG s'accompagnant d'un plan/d'une politique et assortis d'un budget pour promouvoir la sécurité et le bien-être du personnel

DÉNOMINATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les documents des programmes de lutte contre la VBG et consultez le personnel de mise en œuvre. Évaluez s'il existe des politiques et des plans pour promouvoir la sécurité et le bien-être, y compris : 1) des plans pour le bien-être du personnel, 2) des plans pour la sécurité du personnel et 3) un budget dédié au bien-être du personnel. Si ces plans et ce budget existent, alors la conformité à cette norme est établie.

Cet indicateur doit être évalué chaque année.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des plans pour la sécurité et le bien-être du personnel existent et sont assortis d'un budget.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

des plans et des politiques existent, mais on constate des lacunes dans la disponibilité d'un budget, certains plans font défaut ou d'autres difficultés empêchent leur mise en œuvre complète.

NON CONFORME

aucun plan ou politique n'existe.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemple d'[outil d'évaluation](#)

3.4

Des limites quant au nombre d'heures de contact par semaine sont établies et maintenues pour tout le personnel de première ligne.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de membres du personnel de première ligne qui ont 16 heures de contact ou moins par semaine

DÉNOMINATEUR:

nombre de membres du personnel de première ligne

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les heures de contact sont des heures pendant lesquelles le personnel travaille directement avec les survivantes de VBG.

Pour mesurer cet indicateur, utilisez un fichier Excel (ou un autre outil de gestion du personnel) pour suivre chaque membre du personnel et le nombre d'heures de contact qu'il effectue chaque semaine.

Cet indicateur doit être évalué chaque mois.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les membres du personnel de première ligne ont 16 heures de contact ou moins par semaine.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (plus de 50 %) des membres du personnel de première ligne ont 16 heures de contact ou moins par semaine.

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) de membres du personnel de première ligne ont 16 heures de contact ou moins par semaine.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Suivi des heures de contact du personnel](#)

R3.5

Pourcentage de membres du personnel et de volontaires du programme VBG qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'ils assurent des services de prise en charge de la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel et de volontaires du programme VBG qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'ils assurent des services de prise en charge de la VBG

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel et de volontaires du programme VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez un questionnaire au personnel et aux volontaires du programme VBG pour leur demander s'ils se sentent en sécurité lorsqu'ils assurent des services de prise en charge de la VBG. Il peut s'avérer complexe de collecter des données en interne pour mesurer cet indicateur. Envisagez de recourir à des méthodes anonymisées ou à des consultants externes pour collecter et analyser ces données afin d'encourager les personnes concernées à s'exprimer librement sur leur expérience. Par exemple, vous pouvez configurer des outils d'enquête en ligne, comme SurveyMonkey ou Google Forms, pour collecter des données de manière anonyme.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R3.6

Pourcentage de membres du personnel et de volontaires du programme VBG qui pensent que leur organisation se soucie de leur bien-être.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel et de volontaires du programme VBG qui pensent que leur organisation se soucie de leur bien-être

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel et de volontaires du programme VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez un questionnaire au personnel et aux volontaires du programme VBG pour leur demander s'ils pensent que leur organisation se soucie de leur bien-être. Il peut s'avérer complexe de collecter des données en interne pour mesurer cet indicateur. Envisagez de recourir à des méthodes anonymisées ou à des consultants externes pour collecter et analyser ces données afin d'encourager les personnes concernées à s'exprimer librement sur leur expérience. Par exemple, vous pouvez configurer des outils d'enquête en ligne, comme SurveyMonkey ou Google Forms, pour collecter des données de manière anonyme.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R3.7

Pourcentage d'organisations membres du mécanisme de coordination de la lutte contre la VBG (groupe sectoriel/secteur/groupe de travail) qui disposent d'un plan prêt à être appliqué et d'un budget associé pour protéger et promouvoir la sécurité et le bien-être du personnel.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre d'organisations membres du mécanisme de coordination de la lutte contre la VBG (groupe sectoriel/secteur/groupe de travail) qui disposent d'un plan prêt à être appliqué et d'un budget associé pour protéger et promouvoir la sécurité et le bien-être du personnel

DÉNOMINATEUR :

nombre d'organisations membres du mécanisme de coordination de la lutte contre la VBG (groupe sectoriel/secteur/groupe de travail)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, collectez des données au moyen d'une enquête à l'échelle du groupe sectoriel/secteur/groupe de travail envoyée aux organisations membres participantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 4)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Il n'existe pas d'indicateurs de base au niveau des groupes sectoriels pour la Norme minimale 3

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG

Les survivantes de VBG ont accès à des soins de santé adaptés de qualité, y compris des services de santé pour les survivantes de violences sexuelles et conjugales et d'autres formes de VBG, ainsi qu'à des services d'orientation pour prévenir et/ou réduire les effets de la violence.

 [LIRE LES NORMES](#)

PRODUITS

Les établissements de santé disposent d'un personnel formé et compétent ainsi que de fournitures et d'équipement suffisants pour la prise en charge clinique du viol.

Le dispositif minimum d'urgence (DMU) est mis en œuvre dans les deux semaines suivant le début de la crise.

Les acteurs de la santé sont inclus dans les procédures opérationnelles standardisées relatives à la VBG et dans les systèmes d'orientation.

Les survivantes de viol reçoivent une prophylaxie post-exposition si elles sont prises en charge dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition, et une contraception d'urgence si elles sont prises en charge dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition.

RÉSULTATS

Les survivantes de VBG ont accès à des soins de santé adaptés à leurs besoins dans des conditions sûres et dans le respect de leur dignité.

Tous les sites ciblés comptent au moins un établissement de santé assurant la prise en charge clinique du viol et fournissant des soins aux survivantes de violence exercée par un partenaire intime.

OBJECTIF

Les besoins de santé des survivantes sont satisfaits.

4.1

Tous les établissements de santé disposent d'un personnel formé et de fournitures et d'équipements suffisants pour la prise en charge clinique des survivantes de viol, sur la base de protocoles nationaux ou internationaux.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre d'établissements de santé qui répondent à tous les critères énoncés dans la Liste de contrôle de l'OMS pour fournir des soins cliniques de qualité aux survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime

DÉNOMINATEUR:

nombre d'établissements de santé dans la zone d'intervention où des services de prise en charge clinique du viol doivent être proposés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez la Liste de contrôle de l'OMS pour fournir des soins cliniques de qualité aux survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime afin d'évaluer l'état des soins dans les établissements de santé. Les éléments identifiés par un astérisque représentent les besoins minimaux pour les soins.

Selon le contexte, on peut s'attendre à ce que seuls certains niveaux de prestataires de soins de santé fournissent des services de prise en charge clinique du viol. Tenez compte des protocoles et des conseils de santé locaux pour calculer le dénominateur.

Cet indicateur doit être évalué au moins une fois par an.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les établissements de santé répondent aux critères minimaux (éléments identifiés par un astérisque) définis dans la liste de contrôle de l'OMS.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (50 % ou plus) des établissements de santé répondent aux critères minimaux (éléments identifiés par un astérisque) définis dans la liste de contrôle de l'OMS.

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) d'établissements de santé répondent aux critères minimaux (éléments identifiés par un astérisque) définis dans la liste de contrôle de l'OMS.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Liste de contrôle de l'OMS pour fournir des soins cliniques de qualité aux survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime](#)

4.2

Le DMU est mis en œuvre dans les deux semaines suivant le début de la crise.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Tous les éléments de la section 3 de la liste de contrôle du suivi de la santé sexuelle et reproductive du DMU sont mis en œuvre dans les deux semaines suivant le début d'une crise.

**Veuillez noter que le DMU doit être intégralement mis en œuvre dans les deux semaines, mais que seul l'objectif 3 est pertinent pour le suivi et l'évaluation de la VBG.*

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la réalisation des activités/étapes prévues à la section 3 de la liste de contrôle du DMU.

Il doit d'abord être mesuré deux semaines suivant le début d'une crise. La date du « début de la crise » doit être décidée de manière collaborative par le groupe sectoriel Santé et le sous-groupe sectoriel VBG.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Liste de contrôle du DMU – 3.1 à 3.5](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

l'objectif du DMU relatif à la violence sexuelle est pleinement mis en œuvre dans les deux semaines suivant le début de la crise. Cela signifie que chaque élément de la section 3 de la liste de contrôle du DMU est rempli.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

l'objectif du DMU relatif à la violence sexuelle est pleinement mis en œuvre, mais le délai des deux semaines suivant le début de la crise a été dépassé.

NON
CONFORME

l'objectif du DMU relatif à la violence sexuelle n'est pas pleinement mis en œuvre.

4.3

Les acteurs du système de santé mettent en œuvre les procédures opérationnelles standard (d'urgence) en matière de VBG et sont intégrés dans le parcours d'orientation.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Les acteurs du système de santé sont intégrés dans toutes les procédures opérationnelles standard et tous les parcours d'orientation et des informations d'orientation sont disponibles dans les établissements de santé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les procédures opérationnelles standard d'urgence relatives à la VBG et les parcours d'orientation et constatez si les noms des établissements de santé locaux et les informations de contact y sont inclus. Pour s'assurer qu'ils sont intégrés dans les parcours d'orientation, rendez-vous dans les établissements de santé locaux pour voir si des informations d'orientation (destinées aux survivantes et au personnel de santé) sont disponibles sur place.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les acteurs du système de santé sont intégrés à la fois dans les procédures opérationnelles standard d'urgence relatives à la VBG et dans les parcours d'orientation et des informations d'orientation sont disponibles dans les établissements de santé.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

les acteurs du système de santé sont intégrés soit dans les procédures opérationnelles standard d'urgence relatives à la VBG, soit dans les parcours d'orientation, dans la plupart des établissements.

NON
CONFORME

les acteurs du système de santé ne sont intégrés ni dans les procédures opérationnelles standard d'urgence relatives à la VBG ni dans les parcours d'orientation dans la plupart des établissements.

4.4

Toutes les survivantes de VBG déclarent qu'elles ont eu accès à des soins de santé adaptés à leurs besoins dans des conditions qu'elles ont jugées sûres et dans le respect de leur dignité.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de survivantes qui déclarent qu'elles ont eu accès à des soins de santé adaptés à leurs besoins dans des conditions qu'elles ont jugées sûres et dans le respect de leur dignité

DÉNOMINATEUR:

nombre de survivantes interrogées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez une enquête de satisfaction de la clientèle à des survivantes de VBG qui ont eu recours aux services de santé.

Bien que l'indicateur mentionne « toutes les survivantes », vous pouvez utiliser un échantillon aléatoire pour l'évaluer. En outre, les survivantes peuvent refuser d'aller au terme de l'entretien et de fournir ces informations si elles le souhaitent.

S'il n'est pas possible d'évaluer directement ces informations auprès des survivantes, un indicateur intermédiaire peut être utilisé en travaillant avec le personnel de santé pour voir s'il applique l'approche VIVRE (tirée de la [Prise en charge clinique des survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime](#) de l'OMS) qui constitue la base d'une interaction sûre et respectueuse.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes les survivantes interrogées déclarent que les soins de santé auxquels elles ont eu accès ont été donnés de manière sûre et respectueuse.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

une majorité (50 % ou plus) de survivantes interrogées déclarent que les soins de santé auxquels elles ont eu accès ont été donnés de manière sûre et respectueuse.

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) de survivantes interrogées déclarent que les soins de santé auxquels elles ont eu accès ont été donnés de manière sûre et respectueuse.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemple de [questionnaire de satisfaction](#)

Bien que ce questionnaire soit spécifique à la gestion des cas, il pourrait être adapté aux services de santé.

Prenez en considération :

les questions sur les interactions respectueuses : 4, 5 et 15 à 19

les questions sur la sécurité/la confidentialité : 12 à 14

4.5

Toutes les survivantes de viol reçoivent une prophylaxie post-exposition si elles sont prises en charge dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition, et une contraception d'urgence si elles sont prises en charge dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Cet indicateur doit être suivi en 2 parties :

PARTIE 1

NUMÉRATEUR:

nombre de survivantes qui reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition

DÉNOMINATEUR:

nombre de survivantes pour lesquelles la prophylaxie post-exposition était indiquée dans les établissements de santé qui offrent des services de prise en charge clinique du viol

PARTIE 2

NUMÉRATEUR:

nombre de survivantes qui reçoivent une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition

DÉNOMINATEUR:

nombre de survivantes pour lesquelles la contraception d'urgence était indiquée dans les établissements de santé qui offrent des services de prise en charge clinique du viol

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les dossiers des survivantes pour déterminer si la prophylaxie post-exposition et/ou la contraception d'urgence étaient indiquées et si la prophylaxie et la contraception d'urgence ont été données respectivement dans les 72 heures et dans les 120 heures à toutes les survivantes de violence sexuelle qui demandent des services. Rendez compte séparément de chaque indicateur.

Une coordination étroite avec le secteur de la santé et l'administration des établissements de santé sera nécessaire pour collecter ces données.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique. Il faut examiner les dossiers médicaux

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes (100 %) les survivantes de viol qui demandent des services reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition et/ou une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition, si indiquée(s).

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (50 % ou plus) des survivantes de viol qui demandent des services reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition et/ou une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition, si indiquée(s).

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) de survivantes de viol qui demandent des services reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition et/ou une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition, si indiquée(s).

R4.6

Pourcentage de sites ciblés comptant des établissements de santé disposant d'un personnel formé, de produits et d'équipements suffisants pour la prise en charge clinique des survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de sites ciblés comptant des établissements de santé disposant d'un personnel formé, de produits et d'équipements suffisants pour la prise en charge clinique des survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime

DÉNOMINATEUR :

nombre de sites ciblés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez la [Liste de contrôle de l'OMS pour fournir des soins cliniques de qualité aux survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime](#) afin d'évaluer l'état des soins dans les établissements de santé. Tous les éléments identifiés par un astérisque représentent les besoins minimaux pour fournir des soins.

Comparez les établissements de santé qui répondaient aux critères minimaux de la liste de contrôle de l'OMS aux sites ciblés dans votre contexte. Tous les sites doivent avoir accès à au moins un établissement où la prise en charge du viol et de la violence exercée par un partenaire intime est suffisante.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'**outil de contextualisation des normes minimales** pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 5 : Soutien psychosocial

Les femmes et les filles ont accès en toute sécurité à un soutien psychosocial de qualité, adapté aux besoins des survivantes et axé sur la guérison, l'autonomisation et le rétablissement.

 **LIRE LES NORMES**

PRODUITS

Services de soutien psychosocial adaptés au contexte et axés sur les besoins des femmes et des filles mis en place dans les deux semaines suivant le début d'une crise.

Le personnel du programme VBG a été formé pour fournir des services de soutien psychosocial ciblés, adaptés à l'âge et de qualité.

Les femmes et les filles qui ont recours aux services de soutien psychosocial sont satisfaites de leur qualité.

Les femmes et les filles qui ont accès à des services de soutien psychosocial pensent que ces services ont été fournis en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

RÉSULTATS

Les femmes et les filles qui ont recours aux services de soutien psychosocial présentent un meilleur fonctionnement psychosocial, une réduction de la stigmatisation ressentie et une amélioration/stagnation de leur capacité d'adaptation.

OBJECTIF

Les besoins psychosociaux des survivantes sont satisfaits.

5.1

Services de soutien psychosocial adaptés au contexte et axés sur les besoins des femmes et des filles mis en place dans les deux semaines suivant le début d'une crise.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Activités de soutien psychosocial individuelles ou collectives mises en place dans les deux semaines suivant le début d'une crise.

Les soins et le soutien psychosociaux sont des services qui contribuent à la guérison et au rétablissement des survivantes souffrant des effets émotionnels, psychologiques et sociaux de la violence. Ils comprennent notamment les soins d'urgence, le soutien émotionnel et pratique à plus long terme, ainsi que la diffusion d'informations et les activités de plaidoyer.

Veillez vous référer à la [boîte à outils Women Rise*](#) de l'International Rescue Committee (IRC), pour en savoir plus sur les programmes de soutien psychosocial.

**Remarque : l'accès est soumis à inscription.*

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si les services sont disponibles dans les deux semaines suivant le début d'une crise en examinant la programmation/les documents de financement/les procès-verbaux des réunions du groupe sectoriel et en demandant aux prestataires de services à quelle date les services ont été mis en place.

La date du « début de la crise » doit être déterminée par le sous-groupe sectoriel VBG. Elle peut différer selon les sites infranationaux.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des activités collectives ou individuelles sont disponibles pour fournir un soutien psychosocial axé sur les besoins des femmes et des filles dans les deux semaines suivant le début d'une crise.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

les services de soutien psychosocial individuels ou collectifs destinés aux femmes et aux filles ne sont pas encore pleinement mis en œuvre dans tous les sites ou ont été mis en place plus de deux semaines après le début d'une crise.

NON
CONFORME

aucun service de soutien psychosocial axé sur les besoins des femmes et des filles n'a été mis en œuvre.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemple d'[outil d'évaluation](#)

5.2

Pourcentage du personnel s’occupant de VBG formé pour fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial de qualité, adaptés à leur âge et ciblés.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

le nombre de membres du personnel s’occupant de VBG formés pour fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial de qualité, adaptés à leur âge et ciblés

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel s’occupant de VBG

MODALITÉS D’ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les registres de formation du personnel s’occupant de VBG formé.

Veillez vous référer à la [boîte à outils Women Rise](#) de l’IRC pour en savoir plus sur les bonnes pratiques et consulter les supports de formation permettant de fournir un soutien psychosocial aux survivantes de VBG.

Ces informations peuvent être améliorées en administrant des tests avant et après la formation pour s’assurer que le personnel s’occupant de VBG qui a été formé répond à un niveau minimum de qualité.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

100 % des membres du personnel s’occupant de VBG ont été formés pour fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial de qualité, adaptés à leur âge et ciblés.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (75 % ou plus) des membres du personnel s’occupant de VBG ont été formés pour fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial de qualité, adaptés à leur âge et ciblés.

NON CONFORME

moins de 75 % des membres du personnel s’occupant de VBG ont été formés pour fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial de qualité, adaptés à leur âge et ciblés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemple de [registre de formation](#)

Veillez vous référer aux ressources supplémentaires de suivi et évaluation de la [boîte à outils Women Rise*](#) pour consulter plus de supports et obtenir davantage de soutien.

**Remarque : l’accès est soumis à inscription.*

5.3

Pourcentage de femmes et de filles (désagrégé par âge) ayant eu accès à des services de soutien psychosocial ciblés qui indiquent qu'elles ont été satisfaites de ces services.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant eu accès à un soutien psychosocial ciblé et qui déclarent être satisfaites des services reçus

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant eu accès à un soutien psychosocial ciblé interrogées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez des enquêtes de satisfaction de la clientèle auprès d'un échantillon aléatoire de clientes.

Des renseignements supplémentaires peuvent être collectés en organisant des groupes de réflexion avec les clientes afin de comprendre quels éléments des services essentiels de soutien psychosocial sont fournis.

En général, la ventilation par âge doit inclure :

- les adolescentes (10 à 19 ans) ;
- les femmes adultes (20 à 49 ans) ;
- les femmes plus âgées (50 ans et plus).

Des ventilations supplémentaires peuvent toutefois s'avérer intéressantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Enquête de satisfaction concernant le soutien psychosocial](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la plupart (plus de 80 %) des femmes et des filles déclarent être très satisfaites ou plutôt satisfaites des services de soutien psychosocial auxquels elles ont eu accès.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certaines (60 à 80 %) des femmes et des filles déclarent être très satisfaites ou plutôt satisfaites des services de soutien psychosocial auxquels elles ont eu accès.

NON CONFORME

peu (moins de 60 %) de femmes et de filles déclarent être très satisfaites ou plutôt satisfaites des services de soutien psychosocial auxquels elles ont eu accès.

5.4

Pourcentage de femmes et de filles qui indiquent que les services de soutien psychosocial ciblés auxquels elles ont eu accès ont répondu à leurs besoins et à leurs préférences (désagrégé par soutien individuel et collectif, sexe et âge).



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes et de filles qui indiquent que les services de soutien psychosocial ciblés auxquels elles ont eu accès ont répondu à leurs besoins (par exemple en indiquant qu'il leur a été utile) et à leurs préférences

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et de filles interrogées qui ont eu accès à un soutien psychosocial ciblé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez des enquêtes de satisfaction de la clientèle auprès d'un échantillon aléatoire de clientes qui ont eu accès à un soutien psychosocial ciblé.

Des renseignements supplémentaires peuvent être collectés en organisant des groupes de réflexion avec les clientes afin de comprendre quels éléments des services essentiels de soutien psychosocial sont fournis.

Les données doivent être ventilées selon que les participantes ont eu accès à un soutien psychosocial individuel ou collectif.

En général, la ventilation doit inclure :

- les adolescentes (10 à 19 ans) ;
- les femmes adultes (20 à 49 ans) ;
- les femmes plus âgées (50 ans et plus).

Des ventilations supplémentaires peuvent toutefois s'avérer intéressantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Enquête de satisfaction concernant le soutien psychosocial](#)

[Outil d'évaluation](#) pour déterminer quels éléments essentiels du soutien psychosocial sont fournis

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 80 % des femmes et des filles déclarent que le soutien psychosocial qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certaines (60 à 80 %) des femmes et des filles déclarent que le soutien psychosocial qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

NON CONFORME

moins de 60 % des femmes et des filles déclarent que le soutien psychosocial qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

R5.5

Pourcentage de femmes et de filles qui présentent une amélioration de leur fonctionnement psychosocial après trois séances de gestion de cas de VBG ou plus.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont amélioré leur score sur l'échelle de fonctionnalité psychosociale après trois séances de gestion de cas ou plus

DÉNOMINATEUR :

nombre de survivantes interrogées qui ont participé à trois séances de gestion de cas ou plus

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la fonctionnalité psychosociale à l'aide d'une échelle de fonctionnalité psychosociale avant et après les séances de gestion de cas.

Réalisez une évaluation lors de la première séance de prise en charge, puis à nouveau après trois séances de gestion de cas ou plus.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

L'enquête sur le fonctionnement psychosocial de la [boîte à outils Women Rise](#).*

**Remarque : l'accès est soumis à inscription.*

R5.6

Pourcentage de femmes et de filles recevant un soutien psychosocial qui sont en mesure de maintenir ou d'améliorer leur capacité d'adaptation.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui déclarent avoir amélioré ou maintenu leur capacité d'adaptation après avoir participé à des séances de soutien psychosocial

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles interrogées qui sont arrivées au terme de leurs séances de soutien psychosocial prévues

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la capacité d'adaptation avant et après la participation aux services de soutien psychosocial.

Réalisez l'évaluation lors de la première séance (ou le plus tôt possible) puis à nouveau au terme des séances de soutien psychosocial prévues.

L'évaluation peut être effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de survivantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Outil d'évaluation de la capacité d'adaptation](#) de Trócaire

R5.7

Pourcentage de femmes et de filles qui ont réduit leur score de stigmatisation ressentie après avoir participé à des séances de soutien psychosocial.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont réduit leur score de stigmatisation ressentie

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles interrogées après avoir reçu des services de soutien psychosocial

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la stigmatisation ressentie avant et après avoir reçu des services de soutien psychosocial.

Réalisez l'évaluation lors de la première séance (ou le plus tôt possible) puis à nouveau au terme des séances de soutien psychosocial prévues.

L'évaluation peut être effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de survivantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

L'enquête sur la stigmatisation ressentie de la [boîte à outils Women Rise*](#).

**Remarque : l'accès est soumis à inscription..*

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 1)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 6 : La gestion de cas de VBG

Les survivantes de violence basée sur le genre ont accès à des services de gestion de cas appropriés et de qualité, y compris des soins et un soutien coordonnés pour accéder aux services qui sont disponibles.



LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les membres du personnel ont les attitudes, les connaissances et les compétences adaptées pour fournir un soutien approprié aux survivantes.

Les travailleurs sociaux en charge de la lutte contre la VBG ont un nombre de cas actifs raisonnable.

Les superviseurs de la VBG ont un nombre de travailleurs sociaux raisonnable à gérer.

Les femmes et les filles qui ont recours aux services de gestion de cas sont satisfaites de leur qualité.

RÉSULTATS

Les services de gestion de cas atteignent la qualité attendue.

Les femmes et les filles qui ont recours aux services de gestion de cas présentent un meilleur fonctionnement psychosocial, une réduction de la stigmatisation ressentie et une amélioration/un maintien de leur capacité d'adaptation.

Existence de services de gestion de cas accessibles dans tous les sites ciblés.

OBJECTIF

Les survivantes se sentent soutenues et sont capables de guérir après un cas de violence.

6.1

Pourcentage de travailleurs sociaux chargés de la VBG qui, après formation, satisfont à 80 % aux critères de supervision pour l'attitude, les connaissances et les compétences requises afin de fournir des services de qualité de gestion des cas de VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de travailleurs sociaux chargés de la VBG qui satisfont à 80 % aux critères de supervision pour l'attitude, les connaissances et les compétences requises afin de fournir des services de qualité de gestion des cas de VBG

DÉNOMINATEUR:

nombre de travailleurs sociaux chargés de la VBG ayant reçu une formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez un questionnaire aux travailleurs sociaux après qu'ils ont reçu une formation sur les compétences des travailleurs sociaux. Nous proposons des exemples d'outils, mais vous pouvez adapter des questions spécifiques si besoin.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| | |
|-----------------------------------|--|
| CONFORME | plus de 80 % des travailleurs sociaux chargés de la VBG évalués ont satisfait aux exigences en matière de connaissances/compétences (21 points ou plus) et d'attitudes (28 points ou plus). |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ | 60 à 80 % des travailleurs sociaux chargés de la VBG évalués ont satisfait aux exigences en matière de connaissances/compétences (21 points ou plus) et d'attitudes (28 points ou plus). |
| NON CONFORME | moins de 60 % des travailleurs sociaux chargés de la VBG évalués ont satisfait aux exigences en matière de connaissances/compétences (21 points ou plus) et d'attitudes (28 points ou plus). |

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Connaissances et compétences](#)

[Attitudes](#)

6.2

Pourcentage de travailleurs sociaux chargés des cas de VBG qui ont un nombre de cas actifs égal ou inférieur au ratio maximum de 1 pour 20.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de travailleurs sociaux chargés des cas de VBG qui ont un nombre de cas actifs égal ou inférieur au ratio de 1 (travailleur social) pour 20 (clients)

DÉNOMINATEUR:

nombre de travailleurs sociaux chargés des cas de VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, analysez la charge de travail des travailleurs sociaux chargés des cas de VBG à l'aide des dossiers de gestion de cas pour déterminer le nombre de cas actifs de chaque travailleur social. Évaluez cet indicateur une fois par mois.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| | |
|-----------------------------------|--|
| CONFORME | plus de 80 % des travailleurs sociaux chargés des cas de VBG ont un nombre de cas actifs égal ou inférieur au ratio maximum de 1 pour 20. |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ | 60 à 80 % des travailleurs sociaux chargés des cas de VBG ont un nombre de cas actifs égal ou inférieur au ratio maximum de 1 pour 20. |
| NON CONFORME | moins de 60 % des travailleurs sociaux chargés des cas de VBG ont un nombre de cas actifs égal ou inférieur au ratio maximum de 1 pour 20. |

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

6.3

Pourcentage de superviseurs de VBG qui soutiennent les travailleurs sociaux chargés des cas dans une proportion égale ou inférieure au ratio maximum de 1 pour 8.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de superviseurs de VBG qui soutiennent les travailleurs sociaux chargés des cas dans une proportion égale ou inférieure au ratio maximum de 1 pour 8

DÉNOMINATEUR:

nombre de superviseurs de VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez les registres des ressources humaines/les organigrammes pour déterminer combien de travailleurs sociaux sont affectés à chaque superviseur. Évaluez cet indicateur une fois par trimestre.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

- CONFORME**

plus de 80 % des superviseurs de VBG soutiennent les travailleurs sociaux chargés des cas dans une proportion égale ou inférieure au ratio maximum de 1 pour 8.
- TENDANT VERS LA CONFORMITÉ**

60 à 80 % des superviseurs de VBG soutiennent les travailleurs sociaux chargés des cas dans une proportion égale ou inférieure au ratio maximum de 1 pour 8.
- NON CONFORME**

moins de 60 % des superviseurs de VBG soutiennent les travailleurs sociaux chargés des cas dans une proportion égale ou inférieure au ratio maximum de 1 pour 8.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

6.4

Pourcentage de survivants (désagrégé par sexe et par âge) qui ont répondu à un sondage et qui sont satisfaits des services de gestion de cas.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de survivants qui déclarent être satisfaits des services de gestion de cas auxquels ils ont eu recours

DÉNOMINATEUR:

nombre de survivants interrogés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez des enquêtes de satisfaction de la clientèle auprès des survivants qui participent aux activités de gestion de cas. L'évaluation peut être effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de survivants.

En général, la ventilation par âge doit inclure :

- les enfants (moins de 10 ans) ;
- les adolescents (10 à 19 ans) ;
- les adultes (20 à 49 ans) ;
- les personnes plus âgées (50 ans et plus).

Une ventilation supplémentaire peut également s'avérer utile.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Questionnaire de satisfaction concernant la gestion de cas de Trócaire](#)

Pour en savoir plus sur la qualité de la gestion des cas, il est également possible d'utiliser la « [Boîte à outils de gestion des cas de VBG : formulaire de retour d'information des clients](#) ».

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 80 % des survivants qui ont répondu à un sondage sont satisfaits des services de gestion de cas.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

60 à 80 % des survivants qui ont répondu à un sondage sont satisfaits des services de gestion de cas.

NON CONFORME

moins de 60 % des survivants qui ont répondu à un sondage sont satisfaits des services de gestion de cas.

R6.5

Pourcentage de travailleurs sociaux chargés de la VBG qui satisfont à au moins 80 % aux critères de qualité lors des visites de supervision.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de travailleurs sociaux chargés de la VBG qui satisfont à au moins 80 % aux critères de qualité lors des visites de supervision

DÉNOMINATEUR :

nombre de travailleurs sociaux chargés de la VBG évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, demandez aux superviseurs d'observer les travailleurs sociaux chargés de la VBG et d'évaluer leur travail par rapport à une liste de contrôle de la qualité de la gestion de cas.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Gestion de cas de VBG : [liste de contrôle de la qualité de la gestion de cas axée sur les survivant\(e\)s](#)

R6.6

Pourcentage de survivants (ventilé par sexe et par âge) qui font état d'une amélioration de leur fonctionnement psychosocial après trois séances de gestion de cas ou plus.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de survivants qui améliorent leur score sur l'échelle de fonctionnalité psychosociale après au moins trois séances de gestion de cas ou plus

DÉNOMINATEUR :

nombre de survivants interrogés qui participent à au moins trois séances de gestion de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la fonctionnalité psychosociale des survivants à l'aide d'une échelle de fonctionnalité psychosociale avant et après les séances de gestion de cas. Évaluation réalisée lors de la première séance, puis à nouveau après trois séances de gestion de cas ou plus.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

L'enquête sur le fonctionnement psychosocial de la [boîte à outils Women Rise*](#).

**Remarque : l'accès est soumis à inscription.*

R6.7

Pourcentage de survivants (ventilé par sexe et par âge) participant à des séances de gestion de cas qui sont en mesure de maintenir ou d'améliorer leur capacité d'adaptation.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de survivants qui déclarent avoir amélioré ou maintenu leur capacité d'adaptation après au moins trois séances de gestion de cas

DÉNOMINATEUR :

nombre de survivants interrogés qui sont arrivés au terme d'au moins trois séances de gestion de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la capacité d'adaptation des survivants avant et après les séances de gestion de cas.

Réalisez l'évaluation lors de la première séance (ou le plus tôt possible) puis à nouveau au terme des séances de soutien psychosocial prévues.

L'évaluation peut être effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de survivants.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Outil d'évaluation de la capacité d'adaptation](#) de Trócaire

R6.8

Pourcentage de survivants (ventilé par sexe et par âge) qui ont réduit leur score de stigmatisation ressentie.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de survivants qui ont réduit leur score de stigmatisation ressentie

DÉNOMINATEUR :

nombre de survivants interrogés après trois séances de gestion de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluez la stigmatisation ressentie des survivants avant et après les séances de gestion de cas.

Évaluation réalisée lors de la première séance (ou le plus tôt possible) puis à nouveau au terme de trois séances de gestion de cas.

L'évaluation peut être effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de survivants.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

L'enquête sur la stigmatisation ressentie de la [boîte à outils Women Rise](#).

**Remarque : l'accès est soumis à inscription.*

R6.9

Pourcentage de sites ciblés dotés de services de gestion de cas accessibles aux survivantes de VBG et offrant des formations à la gestion de cas et une supervision aux travailleurs sociaux.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de sites ciblés dotés de services de gestion de cas accessibles aux survivantes de VBG et offrant des formations à la gestion de cas et une supervision aux travailleurs sociaux

DÉNOMINATEUR :

nombre total de sites ciblés (par l'aperçu général des besoins humanitaires, le plan d'intervention conjoint ou d'autres plans d'intervention)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, tirez des données de la cartographie des services et des registres de formation tenus par le groupe sectoriel.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 4)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Il n'existe pas d'indicateurs de base au niveau des groupes sectoriels pour la Norme minimale 6

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales. conformer aux normes minimales.

Norme 7 : Systèmes d'orientation

Des systèmes d'orientation sont en place pour mettre en rapport les survivantes de VBG avec les services multisectoriels pertinents de qualité, dans des délais appropriés et de manière sûre et confidentielle.



LIRE LES NORMES

PRODUITS

Le système d'orientation est en place et régulièrement mis à jour, et la cartographie des services et les procédures opérationnelles standard ont été établies.

La capacité des prestataires de services est évaluée afin d'améliorer la qualité de la prestation et de renforcer les systèmes d'orientation.

Le cas échéant, les formulaires standard de consentement et d'admission sont adaptés et utilisés par les prestataires de services dans le cadre du GBVIMS.

Les femmes et les filles qui ont recours aux systèmes d'orientation sont satisfaites de leur qualité.

Les membres du personnel non spécialisés dans la lutte contre la VBG savent vers qui orienter les cas.

RÉSULTATS

Les survivantes qui se présentent sont orientées, dans un délai recommandé, vers les services de santé, les services psychosociaux, de gestion de cas, juridiques ou autres, selon leurs besoins.

Tous les sites ciblés sont dotés de systèmes d'orientation fonctionnels et actualisés pour répondre aux besoins des survivantes.

Les prestataires de services au sein des systèmes d'orientation répondent aux normes de qualité minimales et peuvent offrir un soutien de qualité aux survivantes.

OBJECTIF

Les survivantes ont recours aux services de soutien nécessaires, en fonction de leurs besoins et de leurs préférences, après un cas de violence.

7.1

Le système d'orientation est en place et régulièrement mis à jour, et la cartographie des services et les procédures opérationnelles standard sont établies.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Des systèmes d'orientation comprenant un soutien psychosocial, des services de santé, des services juridiques et des services de protection existent et sont mis à jour au moins une fois par an.

Il existe des listes mises à jour recensant les services et sites disponibles ainsi que les informations de contact.

Veillez vous référer à l' [outil de planification et d'analyse des lacunes des services](#) des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG et autres [modèles de cartographie de services et modèles 3/4/5W](#).

Les [procédures opérationnelles standard](#) sont des procédures et des accords spécifiques conclus entre les organisations qui définissent le plan d'action et les rôles et responsabilités de chaque organisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, intéressez-vous d'abord au niveau géographique auquel des systèmes d'orientation sont nécessaires dans chaque contexte. Dans denombreux contextes, des systèmes d'orientation infranationaux sont nécessaires, car la distance à parcourir serait trop grande pour les usagers s'il n'existait que des systèmes d'orientation nationaux. Dans d'autres contextes, les systèmes d'orientation nationaux sont appropriés.

Une fois que vous avez défini les zones géographiques pertinentes, déterminez si un système d'orientation existe et est mis à jour au moins deux fois par an. Il doit inclure des documents « Who Do What Where (When and For Whom – 3/4/5Ws) » (qui fait quoi, où, quand et pour qui) et des listes des services disponibles avec des adresses physiques et des informations de contact à jour.

Par ailleurs, évaluez si des procédures opérationnelles standard ont été élaborées et acceptées par les parties prenantes concernées.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Exemple d'outil d'évaluation](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des systèmes d'orientation existent aux niveaux pertinents en fonction du contexte (par exemple au niveau national, infranational ou les deux) et sont mis à jour au moins deux fois par an. Les procédures opérationnelles standard et les documents 3/4/5W sont établis et mis à jour.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

il existe des systèmes d'orientation, des procédures opérationnelles standard et/ou une cartographie des services, mais ils ne sont pas mis à jour.

NON CONFORME

il n'existe pas de systèmes d'orientation, de procédures opérationnelles standard ou de cartographie des services.

7.2

La capacité des prestataires de services est évaluée afin d'améliorer la qualité de la prestation et de renforcer le système d'orientation.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Une liste de contrôle d'assurance qualité/un outil d'analyse des lacunes des services est utilisée auprès de tous les prestataires de services impliqués dans un système d'orientation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez une liste de contrôle d'assurance qualité auprès des prestataires de services du système d'orientation.

La capacité doit être évaluée au moins une fois par an. Dans les domaines où l'on compte plusieurs prestataires de services (par exemple, plusieurs prestataires de soins de santé), il faut s'efforcer de tous les évaluer. Si cela n'est pas possible, un échantillon aléatoire d'établissements doit être sélectionné (par exemple, par tirage au sort) pour évaluer la capacité.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la capacité de tous les prestataires de services est évaluée au moins une fois par an.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

la capacité de certains prestataires de services est évaluée de façon irrégulière.

NON
CONFORME

la capacité n'est pas évaluée.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Outil de planification et d'analyse des lacunes des services](#) des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG

7.3

Pourcentage de clients qui se disent satisfaits des prestataires de services vers lesquels ils sont orientés.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de clients qui déclarent être satisfaits

DÉNOMINATEUR:

nombre de clients qui utilisent les services d'un prestataire et sont interrogés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez des enquêtes de satisfaction de la clientèle à un échantillon aléatoire de clients ayant recours à des services au sein du système d'orientation.

Ventilation par type de service vers lequel chaque client est orienté.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 80 % des clients déclarent être satisfaits des prestataires de services vers lesquels ils sont orientés.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

60 à 80 % des clients déclarent être satisfaits des prestataires de services vers lesquels ils sont orientés.

NON
CONFORME

moins de 60 % des clients déclarent être satisfaits des prestataires de services vers lesquels ils sont orientés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Questionnaire de satisfaction](#) de Trócaire

7.4

Le cas échéant, les formulaires standard de consentement et d'admission sont adaptés et utilisés par les prestataires de services dans le cadre du système de gestion de l'information sur la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Les formulaires de consentement et d'admission sont modifiés pour les adapter au contexte local. Les prestataires de services qui ont utilisé le GBVIMS emploient ces formulaires à chaque fois qu'ils admettent un client.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, effectuez une auto-évaluation pour déterminer si les formulaires standard ont été adaptés si nécessaire et examinez les dossiers pour vous assurer que tous les prestataires de services utilisent les outils standard.

Les formulaires de consentement et d'admission du GBVIMS sont disponibles sur le site gbvims.com

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des outils existent et sont toujours/presque toujours (plus de 90 % du temps) utilisés par les prestataires de services pour admettre les clients.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

des outils existent et sont parfois (50 à 90 % du temps) utilisés par les prestataires de services.

NON CONFORME

des outils existent, mais sont rarement (moins de 50 % du temps) utilisés par les prestataires de services.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Veillez vous référer au site Web du [GBVIMS](http://gbvims.com) pour obtenir les formulaires et un soutien

7.5

Les survivantes qui se présentent sont orientées, dans un délai recommandé, vers les services de santé, les services psychosociaux, de gestion de cas, juridiques ou autres, selon leurs besoins et avec leur consentement éclairé.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Les survivantes sont orientées de manière appropriée selon leurs besoins dans un délai recommandé. Le consentement éclairé est reçu et documenté.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, effectuez un examen des documents de gestion de cas. Veillez à ce que le consentement éclairé ait été documenté et analysez le moment où chaque orientation a été réalisée.

Les délais recommandés sont notamment les suivants :

- toutes les survivantes de viol reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant un incident ou une exposition si indiqué ;
- toutes les survivantes de viol reçoivent une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant un incident ou une exposition si indiqué ;
- les survivantes qui demandent des services après les délais de 72/120 heures pour les soins préventifs reçoivent un soutien de première ligne pertinent. Veuillez vous référer à [la note d'orientation 1 de la Norme minimale 4](#)

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Veillez vous référer au site Web du [GBVIMS](#) pour obtenir les formulaires et un soutien

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes/presque toutes les survivantes (plus de 90 %) sont orientées vers les services appropriés selon leurs besoins. Toutes/presque toutes (plus de 90 %) les orientations sont effectuées dans des délais appropriés et le consentement éclairé est obtenu pour toutes les survivantes.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart des survivantes (50 à 90 %) sont orientées vers les services appropriés selon leurs besoins. La plupart des orientations sont effectuées dans des délais appropriés et le consentement éclairé est obtenu pour toutes les survivantes.

NON CONFORME

peu (moins de 50 %) de survivantes sont correctement orientées. Les délais recommandés ne sont généralement pas respectés. Le consentement éclairé n'est pas toujours documenté.

R7.6

Nombre de membres du personnel non spécialisés dans la VBG formés pour fournir une assistance immédiate après la divulgation spontanée d'un cas de VBG et qui savent qui sont les prestataires pertinents au sein du système d'orientation.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel non spécialisés dans la VBG formés pour fournir une assistance immédiate après la divulgation spontanée d'un cas de VBG et qui savent qui sont les prestataires pertinents au sein du système d'orientation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, acquérir des données auprès des services de schématisation et former des registres tenus par le groupe sectoriel.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R7.7

Pourcentage de prestataires de services au sein du système d'orientation évalués qui satisfont aux normes de qualité minimales.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de prestataires de services au sein du système d'orientation évalués qui satisfont aux normes de qualité minimales

DÉNOMINATEUR :

nombre de prestataires de services évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Utilisez l' outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG pour déterminer si chaque aspect du système d'orientation répond aux normes minimales.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG

R7.8

Pourcentage de sites ciblés dotés d'un système d'orientation fonctionnel qui est mis à jour au moins deux fois par an.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de sites ciblés dotés d'un système d'orientation fonctionnel qui est mis à jour tous les ans

DÉNOMINATEUR :

nombre de sites ciblés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Utilisez l' outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG pour déterminer si chaque aspect du système d'orientation est fonctionnel (c'est-à-dire s'il répond aux normes minimales). Assurez-vous que le système d'orientation a été mis à jour au moins deux fois par an. Comparez ces données aux sites ciblés en matière d'aide humanitaire (par le plan d'intervention humanitaire, etc.) pour voir si tous les sites sont dotés d'un système d'orientation fonctionnel actualisé.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outil de planification et d'analyse des lacunes des services des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 2)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles

Les femmes et les filles disposent de lieux sûrs et accessibles, offrant des services, des informations et des activités de qualité qui favorisent le rétablissement, le bien-être et l'autonomisation.

 LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les femmes et les filles sont consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

Les femmes et les filles utilisent les espaces sûrs pour répondre à leurs besoins.

Le personnel des espaces sûrs est formé aux Principes directeurs de l'action contre la VBG et aux directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

RÉSULTATS

Les sites ciblés disposent d'espaces sûrs fonctionnels.

Les femmes et les filles améliorent leurs connaissances et leurs compétences dans l'espace sûr.

Les femmes et les filles améliorent leur prise de décisions dans l'espace sûr.

Les femmes et les filles se sentent en sécurité dans l'espace sûr.

OBJECTIF

Les femmes et les filles peuvent guérir, améliorer leur bien-être et être autonomisées.

8.1

Nombre et pourcentage de femmes et de filles consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles, désagregés par âge, incapacité, etc.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles dans la communauté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, les organismes doivent garder une trace du moment où les consultations avec les femmes et les filles ont lieu, en consignnant notamment l'identité, l'âge et le niveau de handicap de chaque personne consultée.

Espace sûr à l'usage des femmes et des filles : un espace sûr à l'usage des femmes et des filles est un endroit où les femmes et les filles peuvent se rendre à tout moment pour se sentir plus en sécurité et autonomes et avoir accès à des informations, une éducation, des activités récréatives, un soutien et des services. Ces espaces aident les femmes et les filles à se remettre de la violence, à se créer des réseaux et à accéder à un soutien, à la sécurité et à des opportunités.

La ventilation par âge doit inclure :

- les enfants et les jeunes adolescentes (14 ans et moins) ;
- les adolescentes (15 à 19 ans) ;
- les jeunes femmes (20 à 34 ans) ;
- les femmes adultes (35 à 49 ans) ;
- les femmes plus âgées (50 ans et plus).

Une ventilation supplémentaire peut s'avérer utile.

L'outil du Washington Group peut également aider à déterminer le niveau de handicap.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| |
|-----------------------------------|
| CONFORME |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ |
| NON CONFORME |

des femmes et des filles de milieux divers ont été consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles. Parmi les personnes consultées, au moins 50 % des femmes et des filles sont issues d'un groupe ethnique non majoritaire, vivent avec un handicap ou ne sont pas dans la tranche d'âge des 15-34 ans.

des femmes et des filles ont été consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles, mais elles n'étaient pas issues de milieux variés.

les femmes et les filles n'ont pas été consultées pour la mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

8.2

Nombre de femmes et de filles qui utilisent l'espace sûr pour répondre à leurs besoins (par exemple en participant à un cycle de séances récréatives/psychosociales)



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes et de filles participant à au moins un cycle de séances récréatives/psychosociales

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, analysez les feuilles de présence des espaces sûrs.

Un cycle désigne un cycle complet de séances de soutien récréatif ou psychosocial prévues auxquelles une femme ou une fille participe. Par exemple, le programme psychosocial comporte sept séances prévues.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les espaces sûrs dans les sites ciblés sont régulièrement ouverts et les femmes et les filles participent régulièrement à des séances sans aucune diminution importante du taux de fréquentation (de 20 % ou plus).

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

les espaces sûrs dans les sites ciblés sont régulièrement ouverts et les femmes et les filles participent régulièrement à des séances, mais le taux de fréquentation est faible ou diminue sensiblement (de 20 % ou plus).

NON CONFORME

il n'existe aucun espace sûr et/ou très peu de femmes et de filles ont recours à ces services.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Suivi des espaces sûrs

Des outils plus détaillés sont disponibles dans la [boîte à outils WGSS](#) d'IRC et IMC.

8.3

Pourcentage du personnel formé au sein de l'espace sûr qui démontre des connaissances et des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les Principes directeurs VBG et les directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel formés au sein de l'espace sûr qui démontrent des connaissances et des compétences suffisantes

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel formés au sein de l'espace sûr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez des évaluations d'observation et des évaluations après la formation, y compris des outils d'évaluation et d'observation des capacités et des compétences du personnel au sein des espaces sûrs. Des connaissances et compétences « suffisantes » signifient généralement que la personne a réussi toute évaluation des connaissances ou des compétences avec un score d'au moins 60 %.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Évaluation des capacités individuelles et questionnaire d'évaluation des compétences de travail en équipe des directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

Des questions supplémentaires sur des directives spécifiques en lien avec les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles peuvent être ajoutées.

La liste de contrôle d'observation de la boîte à outils WGSS peut également fournir des informations sur les compétences du personnel en matière d'animation.

CONFORMITÉ À LA NORME ?



80 % ou plus des membres du personnel formés au sein de l'espace sûr démontrent des connaissances et des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les Principes directeurs VBG et les directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

60 à 80 % des membres du personnel formés au sein de l'espace sûr démontrent des connaissances et des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les Principes directeurs VBG et les directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

moins de 60 % des membres du personnel formés au sein de l'espace sûr démontrent des connaissances et des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les Principes directeurs VBG et les directives s'agissant d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

8.4

Pourcentage de sites ciblés dotés d'espaces sûrs qui offrent des services, des informations et des activités de qualité qui favorisent le rétablissement, le bien-être et l'autonomisation.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire dotés d'au moins un espace sûr

DÉNOMINATEUR :

nombre de sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comparez les emplacements des espaces sûrs avec les sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire (ou par un autre document d'orientation) à l'aide du modèle 3/4/5W tels que communiqués par les partenaires au sein du sous-groupe sectoriel/secteur/groupe de travail VBG.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

80 % ou plus des sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire sont dotés d'au moins un espace sûr.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

60 à 80 % des sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire sont dotés d'au moins un espace sûr.

NON
CONFORME

moins de 60 % des sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire sont dotés d'au moins un espace sûr.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Cartographie des services et modèles 3/4/5W

R8.5

Pourcentage de femmes et de filles interrogées qui acquièrent des connaissances et des compétences dans un espace sûr.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences après avoir participé au programme d'activités d'un espace sûr

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles participant au programme d'activités de l'espace sûr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez une enquête auprès des participantes aux activités de l'espace sûr. Les outils devront être adaptés aux sujets pertinents que chaque espace sûr explore.

Le même questionnaire doit être administré avant et après la participation au programme.

Un échantillon aléatoire de femmes et de filles participant au programme de l'espace sûr doit être interrogé.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outils de la boîte à outils WGSS – Évaluation des connaissances et/ou des compétences qui accompagne le programme utilisé.

Les outils spécifiques employés doivent être adaptés au programme de l'espace sûr.

R8.6

Pourcentage des membres de l'espace sûr interrogées qui déclarent avoir amélioré leur prise de décisions après avoir fréquenté l'espace sûr pendant trois mois.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont amélioré leur score sur la sous-échelle de la prise de décisions

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles participant au programme d'activités de l'espace sûr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez une enquête auprès des participantes aux activités de l'espace sûr. Le questionnaire doit être administré avant de commencer le programme de l'espace sûr, puis à nouveau après trois séances.

Un échantillon aléatoire de femmes participant au programme de l'espace sûr doit être interrogé.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outils de la boîte à outils WGSS

Outil : Enquête auprès des membres d'espaces sûrs – Données de référence (30a) et de suivi (30b)

R8.7 Les femmes et les filles déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles se trouvent dans l'espace sûr.NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION**DÉFINITION****NUMÉRATEUR :**

nombre de femmes et de filles qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles se trouvent dans l'espace sûr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, effectuez une évaluation visuelle de l'espace sûr (en notant des aspects tels que les portes, les clôtures, etc.) et animez ensuite une discussion de groupe avec les participantes dans l'espace sûr.

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
DISPONIBLES**

[Évaluation de la sécurité de l'espace sûr](#)

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

| | |
|--|---|
| <p>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).</p> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) <input type="text"/> |
| <p>AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base..</p> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 1) <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 1) <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 1) <input type="text"/> |
| <p>PLANS D'ACTION :</p> <p>Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'outil de contextualisation des normes minimales pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.</p> | |

Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques

Les acteurs de l'action contre la VBG préconisent et soutiennent l'intégration de l'atténuation des risques de violence basée sur le genre et l'appui aux survivantes dans tous les secteurs humanitaires.

 [LIRE LES NORMES](#)

PRODUITS

Les groupes sectoriels/secteurs actifs sont dotés d'un interlocuteur pour la VBG.

Les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention pour les réfugiés prévoient des mesures d'atténuation des risques de VBG.

Des audits de sécurité sont réalisés et font l'objet d'un suivi.

Les organisations humanitaires et les prestataires de services disposent de mécanismes communautaires de rétro- information et de signalement.

Les groupes sectoriels/secteurs reçoivent un appui technique sur la prévention de la VBG et l'atténuation des risques de la part du mécanisme de coordination pour la VBG.

RÉSULTATS

Les membres de la communauté sont mieux informés de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide.

Le personnel humanitaire est mieux informé des risques de la VBG et des moyens de les atténuer.

Les risques identifiés lors des audits de sécurité sont traités.

Les obstacles à l'accès aux services sont réduits.

Les femmes et les filles déclarent se sentir en sécurité dans leur communauté, chez elles et lorsqu'elles accèdent aux biens et aux services.

Les femmes et les filles qui participent à des programmes déclarent être mieux à même de prendre des décisions concernant leur sécurité.

OBJECTIF

Les femmes et les filles sont plus en sécurité et moins susceptibles de subir la VBG.

Normes minimales pour les interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : *cadre de suivi et d'évaluation*

9.1 Pourcentage de groupes sectoriels/secteurs actifs dotés d'un interlocuteur pour la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de groupes sectoriels/secteurs actifs ayant désigné un interlocuteur pour la VBG

DÉNOMINATEUR:

nombre de groupes sectoriels/secteurs actifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si chaque groupe sectoriel/secteur actif dans votre zone d'intervention dispose d'un interlocuteur pour la VBG (organisation, nom, coordonnées).

Vérifiez (de manière désagrégée) si cet interlocuteur est 1) un membre du personnel technique d'un autre secteur qui participe aux réunions du sous-groupe sectoriel VBG ou 2) un spécialiste de la VBG qui participe à d'autres réunions sectorielles en tant que coordinateur.

Les données doivent être collectées de manière régulière (au moins une fois par an) en raison de la rotation du personnel.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

l'ensemble (100 %) des groupes sectoriels/secteurs actifs sont dotés d'un interlocuteur pour la VBG.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (au moins 50 %) des groupes sectoriels/secteurs actifs sont dotés d'un interlocuteur pour la VBG.

NON CONFORME

moins de la moitié (50 %) des groupes sectoriels/secteurs actifs sont dotés d'un interlocuteur pour la VBG.

9.2

Tous les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention pour les réfugiés prévoient des mesures d'atténuation des risques de VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Tous les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention pour les réfugiés décrivent la manière dont ils comptent atténuer les risques de VBG.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention pour les réfugiés pour déterminer si : 1) ils comprennent des mesures qui traitent clairement des risques spécifiques de VBG soulignés dans les examens initiaux et qui ne causent pas ou n'augmentent pas la probabilité de VBG ; 2) ils cherchent à éliminer les obstacles liés à la VBG qui empêchent les populations vulnérables d'accéder aux services ; 3) ils comprennent des mesures dédiées à la lutte contre les risques de VBG identifiés dans l'environnement ; et 4) ils comprennent au moins un objectif axé sur la sécurité, l'amélioration de l'accès sécurisé aux services/biens spécifiques au secteur et leur utilisation, et au moins un indicateur permettant de mesurer les améliorations de la sécurité/du bien-être des groupes vulnérables.

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
SUGGÉRÉS**

[Grille d'évaluation`](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les plans d'intervention humanitaire et d'intervention pour les réfugiés sont évalués comme étant parfaitement conformes ou conformes aux critères d'évaluation.

**TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ**

les plans d'intervention humanitaire et d'intervention pour les réfugiés sont évalués comme étant partiellement conformes aux critères d'évaluation.

**NON
CONFORME**

les plans d'intervention humanitaire et d'intervention pour les réfugiés sont évalués comme n'étant pas conformes aux critères d'évaluation.

9.3

Nombre d'audits de sécurité réalisés et ayant fait l'objet d'un suivi.

NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION**DÉFINITION**

Des audits de sécurité sont réalisés pour évaluer et atténuer les risques de VBG dans le cadre des programmes humanitaires (voir un exemple tiré de la [boîte à outils de suivi et évaluation pour l'ensemble de la Syrie](#)). L'audit de sécurité peut faire partie d'une évaluation et d'une analyse de la situation. Il s'agit d'un outil d'observation qui permet d'identifier les risques et les lacunes observables dans l'environnement du camp ou du site.

Des audits de sécurité doivent être réalisés et documentés, et un document de suivi doit être créé pour suivre les risques, les mesures d'atténuation et les progrès accomplis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si des audits de sécurité ont été réalisés et si les éléments découverts dans le cadre de l'audit font l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils sont traités.

CONFORMITÉ À LA NORME ?**CONFORME**

des audits de sécurité couvrant tous les secteurs pertinents (services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, santé, gestion et coordination des camps, sécurité alimentaire/nutrition, etc.) sont réalisés au moins une fois par an. Les mesures d'atténuation et les progrès réalisés font l'objet d'un suivi documenté pour chaque plan.

**TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ**

des audits de sécurité couvrant certains secteurs pertinents (services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, santé, gestion et coordination des camps, sécurité alimentaire/nutrition, etc.) sont réalisés au moins une fois par an. Ou alors, le suivi des mesures n'est pas complet.

**NON
CONFORME**

aucun audit de sécurité n'a été réalisé ou les audits sont obsolètes (plus d'un an s'est écoulé depuis leur réalisation).

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
SUGGÉRÉS**

Exemple de [feuille de suivi](#)

9.4

Pourcentage des membres de la communauté interrogés qui estiment être mieux informés des risques de la VBG et de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Cet indicateur est constitué de deux parties :

PARTIE 1 :

NUMÉRATEUR :

nombre de membres de la communauté interrogés qui estiment être mieux informés de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres de la communauté interrogés

PARTIE 2 :

Les membres de la communauté concernés par la deuxième partie sont des membres de la communauté humanitaire (par exemple, le personnel humanitaire).

NUMÉRATEUR :

nombre de membres du personnel humanitaire interrogés qui sont mieux informés des risques de la VBG et des moyens de les atténuer

DÉNOMINATEUR :

nombre de membres du personnel humanitaire interrogés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer la première partie de cet indicateur, menez une enquête auprès des membres de la communauté pour savoir s'ils connaissent les services de lutte contre la VBG existants, ainsi que la manière d'y accéder.

S'agissant des risques de VBG, les femmes et les filles doivent prendre part à l'identification de ces risques/à l'élaboration des stratégies d'atténuation au moyen de méthodes participatives (voir [les outils de suivi et évaluation d'Empowered Aid](#) pour consulter des exemples). Le personnel humanitaire doit être interrogé sur sa connaissance des risques de VBG et des stratégies d'atténuation.

Les données relatives à chaque partie du numérateur doivent être collectées à au moins deux moments différents pour documenter le nombre de membres de la communauté ayant amélioré leurs connaissances.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 80 % des membres de la communauté sont mieux informés de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide et plus de 80 % des membres du personnel humanitaire sont mieux informés des risques de VBG et de la manière de les atténuer.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

60 à 80 % des membres de la communauté sont mieux informés de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide et 60 à 80 % des membres du personnel humanitaire sont mieux informés des risques de VBG et de la manière de les atténuer.

NON CONFORME

moins de 60 % des membres de la communauté sont mieux informés de la manière d'accéder à des services et d'obtenir une aide et moins de 60 % des membres du personnel humanitaire sont mieux informés des risques de VBG et de la manière de les atténuer.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Comment accéder à des services et obtenir une aide :

Boîte à outils pour les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles – Outil : [Enquête auprès des membres d'espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles – Base de données](#)

[de suivi \(30b\) : Base de données des membres d'espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles \(G\)](#)

Pas d'outil spécifique pour les risques de VBG.

9.5

Les organisations humanitaires et les prestataires de services disposent de mécanismes communautaires de rétro-information et de signalement capables de traiter les cas d'exploitation et d'abus sexuels, notamment au moyen de formulaires d'orientation des plaintes.



DÉFINITION

Des mécanismes de rétro-information et de signalement sont en place dans la communauté. Ces mécanismes « ont pour but de faciliter les signalements d'exploitation ou d'abus sexuels (SEA) et les aiguillages d'allégations et aident les victimes connues et potentielles de SEA à avoir accès à l'assistance et aux services. Les mécanismes de plainte basés sur la communauté (CBCM) sont développés conjointement avec une communauté concernée, de préférence dans un cadre interorganisations si appli-cable, et exploitent les ressources et structures de la communauté. Les CBCM doivent donc être spécifiques à la culture et au genre et lever les barrières qui empêchent les membres des communautés de signaler des incidents SEA aux acteurs concernés afin d'engager un suivi. »¹

1 <https://emergency.unhcr.org/entry/326060/interagency-collaboration-on-setting-up-community-based-complaints-mechanisms>

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, chaque organisation doit évaluer elle-même si elle dispose de mécanismes de rétro-information et de signalement, y compris des formulaires d'orientation des plaintes.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| | |
|-----------------------------------|--|
| CONFORME | des mécanismes communautaires de rétro-information et de signalement, y compris des formulaires d'orientation des plaintes, ont été établis dans tous les sites d'intervention. |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ | des mécanismes communautaires de rétro-information et de signalement, y compris des formulaires d'orientation des plaintes, ont été établis, mais n'ont pas encore été déployés dans tous les sites d'intervention. Ou alors, le processus comporte des lacunes (par exemple, absence de formulaires d'orientation des plaintes), mais des mécanismes généraux de rétro-information sont en place. |
| NON CONFORME | aucun mécanisme communautaire de rétro-information et de signalement, y compris des formulaires d'orientation des plaintes, n'a été établi. |

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

R9.6 Pourcentage d'audits de sécurité/de points d'action sectoriels réalisés.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de mesures d'atténuation des risques prévues par l'audit de sécurité réalisées

DÉNOMINATEUR :

nombre de mesures prévues par l'audit de sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comparez les audits de sécurité/ points d'action sectoriels qui étaient prévus à ceux qui ont été réalisés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Exemple de [feuille de suivi](#)

R9.7

Pourcentage de femmes et de filles qui déclarent se sentir en sécurité dans leur communauté, chez elles et lorsqu'elles accèdent aux biens et aux services.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles qui déclarent se sentir en sécurité dans leur communauté, chez elles et lorsqu'elles accèdent aux biens et aux services

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles interrogées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez des enquêtes auprès des femmes et des filles en leur demandant si elles se sentent en sécurité 1) chez elles ; 2) lorsqu'elles se déplacent dans leur communauté (de jour comme de nuit) ; et 3) lorsqu'elles accèdent aux biens et aux services.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outils de suivi et évaluation d'Empowered Aid – Questionnaire sur les points de distribution, discussions de groupe et audits de sécurité – Se sentir en sécurité chez soi et autres questions relatives à la communauté - Exemple de Questions relatives à la sécurité

R9.8

Élimination des obstacles aux services (disponibilité, accessibilité, acceptabilité, qualité) qui entravent l'accès à l'aide.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Indicateur qualitatif qui documente les améliorations des indicateurs associés à l'utilisation des biens, services, etc. (vie privée/sécurité/dignité ; adéquation culturelle, etc.).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Utilisez le cadre de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'acceptabilité et de la qualité pour évaluer les obstacles aux biens et aux services fournis, et documentez l'élimination de ces obstacles.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Cadre DAAQ

R9.9 Pourcentage de femmes et de filles participant à des programmes qui déclarent être mieux à même de prendre des décisions concernant leur sécurité.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles participant à des programmes qui déclarent être mieux à même de prendre des décisions concernant leur sécurité

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles interrogées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez des enquêtes auprès des femmes et des filles qui déclarent être mieux à même de prendre des décisions concernant leur sécurité. Cet aspect doit être mesuré avant (évaluation de la capacité initiale à prendre des décisions) et après la participation aux programmes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Outil de prise de décision pour les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles – Outil : Enquête auprès des membres d'espaces sûrs – Données de référence (30a) et de suivi (30b)

R9.10 Nombre et pourcentage de groupes sectoriels/secteurs qui ont reçu un appui technique sur la prévention de la VBG et l'atténuation des risques de la part du mécanisme de coordination pour la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de groupes sectoriels/secteurs qui ont reçu un appui technique sur la prévention de la VBG et l'atténuation des risques de la part du mécanisme de coordination pour la VBG

DÉNOMINATEUR :

nombre de groupes sectoriels actifs dans le contexte

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comptez le nombre de groupes sectoriels/secteurs qui ont reçu une assistance technique en examinant les documents du programme/en interrogeant les principales parties prenantes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

| | | | | | | | |
|--|--|---|----------------------|--|----------------------|---|----------------------|
| <p>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).</p> | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="1039 428 1675 516">Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 428 1774 516"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1039 516 1675 613">Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 516 1774 613"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1039 613 1675 711">Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 613 1774 711"><input type="text"/></td> </tr> </table> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) | <input type="text"/> | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> |
| Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| <p>AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base.</p> | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="1039 764 1675 852">Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 764 1774 852"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1039 852 1675 950">Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 852 1774 950"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1039 950 1675 1047">Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3)</td> <td data-bbox="1675 950 1774 1047"><input type="text"/></td> </tr> </table> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) | <input type="text"/> | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> |
| Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> | | | | | | |
| <p>PLANS D'ACTION :</p> <p>Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'outil de contextualisation des normes minimales pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.</p> | | | | | | | |

Norme 10 : Justice et aide judiciaire

Les secteurs juridique et judiciaire aident les survivantes de la VBG à accéder à des services sûrs et axés sur elles, qui protègent leurs droits et facilitent leur accès à la justice.

 **LIRE LES NORMES**

PRODUITS

Les institutions judiciaires et les services des forces de l'ordre reçoivent un soutien pour réduire les obstacles qui s'opposent à l'accès des femmes à la justice.

Les institutions judiciaires et les services des forces de l'ordre reçoivent un soutien pour réduire les obstacles qui s'opposent à l'accès des femmes à la justice.

Les femmes et les filles qui ont accès à des services juridiques pensent que ces services ont été fournis en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

RÉSULTATS

Les femmes et les filles qui ont cherché à obtenir réparation pour leur cas personnel au moyen de la justice formelle sont satisfaites de l'issue de la procédure.

OBJECTIF

Les survivantes sont en mesure de demander une réparation juridique sûre et axée sur les survivantes si elles le souhaitent.

10.1

Proportion des participantes au programme relatif à la VBG qui déclarent que le soutien juridique auquel elles ont eu accès leur a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

proportion des participantes au programme relatif à la VBG qui déclarent que le soutien juridique auquel elles ont eu accès leur a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences

DÉNOMINATEUR:

nombre de participantes au programme relatif à la VBG ayant accédé à des services de soutien juridique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez des enquêtes de satisfaction auprès d'un échantillon aléatoire de clientes qui ont accès à un soutien juridique.

Les services juridiques sont des services qui peuvent promouvoir les droits et protections prévus par la loi pour les survivantes ou aider ces dernières à les faire valoir. Ils comprennent les poursuites judiciaires, les services d'aide juridictionnelle et le soutien au tribunal.

Si, dans l'ensemble, la cliente est plutôt ou très satisfaite du soutien reçu, si elle a reçu suffisamment d'informations pour prendre une décision sur la manière de procéder, et si les services sont considérés comme étant adaptés à son âge par l'évaluateur, alors les services ont été fournis en accord avec ses besoins et ses préférences.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

plus de 80 % des femmes et filles déclarent que le soutien juridique qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

60 à 80 % des femmes et filles déclarent que le soutien juridique qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

NON CONFORME

moins de 60 % des femmes et filles déclarent que le soutien juridique qu'elles ont reçu a été fourni en accord avec leurs besoins et leurs préférences.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemple d'enquête de satisfaction

10.2

Nombre de membres du personnel chargé de la sécurité, désagrégé par sexe, qui ont reçu une formation sur la manière de faire face aux incidents de VBG en toute sécurité, conformément aux protocoles établis selon les Principes directeurs de la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de membres du personnel chargé de la sécurité ayant reçu une formation sur la manière de faire face aux incidents de VBG en toute sécurité, conformément aux protocoles établis selon les Principes directeurs de la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, tenez un registre de formation qui recense le nombre de membres du personnel chargé de la sécurité formés, ventilé par sexe.

Le personnel chargé de la sécurité comprend des acteurs étatiques tels que la police, les forces armées, les services chargés des contrôles aux frontières, les unités de sécurité de réserve, les services de renseignement et les services de justice, ainsi que des acteurs non étatiques tels que des forces de sécurité ou des groupes armés non étatiques, et les autorités traditionnelles¹. Le personnel chargé de la sécurité doit être suivi au moyen d'une donnée unique (par exemple un numéro d'identification) afin d'éviter le double comptage. Chaque personne doit faire l'objet d'un seul suivi, quel que soit le nombre de formations auxquelles elle participe.

La formation doit être fondée sur les procédures opérationnelles standard locales pertinentes.

De plus, les systèmes de suivi et évaluation solides doivent inclure des tests avant et après toutes les formations afin d'évaluer les connaissances retenues et l'impact de la formation

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Par exemple : [Registre de formation](#)

1 Kerr-Wilson, A., McLean Hilker, L., Mitra, S., Busiello, F., Maguire, S. et Jennings, M. (2011) [Working with the Security Sector to End Violence against Women and Girls](#). SD Direct et ONU-Femmes. Disponible à l'adresse suivante.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

une proportion croissante du personnel chargé de la sécurité est formée dans une zone d'intervention.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

le personnel chargé de la sécurité a été formé par le passé, mais aucune nouvelle formation n'est prévue. Les formations ne tiennent pas pleinement compte des protocoles locaux et des Principes directeurs de l'action contre la VBG.

NON CONFORME

le personnel chargé de la sécurité n'est pas formé..

Normes minimales pour les interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : *cadre de suivi et d'évaluation*

10.3

Nombre d'institutions judiciaires et de services des forces de l'ordre ayant reçu un soutien pour réduire les obstacles qui s'opposent à l'accès des femmes à la justice.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre d'institutions judiciaires et de services des forces de l'ordre recevant un financement, une formation et/ou un soutien matériel pour promouvoir l'accès des femmes à la justice

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez une enquête réalisée par le groupe sectoriel/un rapport sur l'état d'avancement du plan de travail. Comptez le nombre d'institutions judiciaires et de services des forces de l'ordre qui ont reçu un soutien dans la zone cible.

Les institutions judiciaires et les services des forces de l'ordre peuvent être des tribunaux formels ou informels, des services de police, des services parajuridiques, des services de soutien juridique et/ou des services d'enquête.

Le soutien peut prendre la forme de formations, de mentorat, de financement et/ou de soutien matériel.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

un nombre croissant d'institutions judiciaires et de services des forces de l'ordre bénéficient d'un soutien dans une zone d'intervention.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

les institutions judiciaires et les services des forces de l'ordre ont bénéficié d'un soutien par le passé, mais n'en reçoivent plus. Le soutien apporté n'est pas suffisant pour éliminer totalement les obstacles empêchant les femmes d'accéder à la justice.

NON CONFORME

aucun soutien n'est apporté aux institutions judiciaires et aux services des forces de l'ordre.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

R10.4

Pourcentage de femmes et de filles qui ont cherché à obtenir réparation pour leur cas personnel au moyen de la justice formelle et qui sont satisfaites de l'issue de la procédure.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de participantes au programme de lutte contre la VBG qui se déclarent satisfaites de l'issue de la procédure

DENOMINATOR:

nombre de participantes au programme de lutte contre la VBG ayant accédé à des services de soutien juridique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez des enquêtes de satisfaction client auprès des femmes qui ont eu recours à la justice formelle et qui sont interrogées à l'issue de la procédure.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Exemple d'enquête de satisfaction](#)

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 2)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 11 : Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat

Les femmes et les filles reçoivent des trousseaux d'hygiène féminine (kits de dignité) et/ou une aide en espèces et en bons d'achats afin de réduire les risques de VBG, et de promouvoir la sécurité et la dignité.



LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les femmes et les adolescentes vulnérables reçoivent des trousseaux d'hygiène féminine et/ou une aide en espèces et en bons d'achat.

Les femmes et les filles sont satisfaites des articles fournis dans les trousseaux d'hygiène féminine qui leur ont été distribués.

Des évaluations des besoins particuliers des femmes et des filles sont réalisées aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat et de la distribution des trousseaux d'hygiène féminine

Elaboration et mise en œuvre d'un protocole interinstitutions et interministériel et/ou protocole de partage de l'information relatif à la mise au point et au fonctionnement de l'aide en espèces ou en bons d'achat.

RÉSULTATS

Les populations se trouvant dans des sites ciblés ont accès à des trousseaux d'hygiène féminine et à l'aide en espèces ou en bons d'achat.

Suivi et réduction des risques pour la sécurité des femmes et des filles liés à la fourniture d'une aide en espèces ou en bons d'achat.

Les femmes et les filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat sont davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage, et font état d'une diminution des tensions/de la violence au sein du foyer.

OBJECTIF

Les risques liés à la VBG sont réduits pendant et après la distribution de trousseaux d'hygiène féminine, d'aide en espèces et en bons d'achat.

11.1

Pourcentage de femmes et d'adolescentes qui ont reçu des troussees d'hygiène féminine, désagrégé par âge.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes et d'adolescentes en âge de procréer ayant reçu des troussees d'hygiène féminine

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et d'adolescentes de la zone desservie qui répondent aux critères prioritaires pour la distribution de troussees d'hygiène féminine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, suivez le nombre de femmes et d'adolescentes qui reçoivent une trousse d'hygiène féminine grâce aux registres/feuilles de suivi du programme.

Pour en savoir plus sur le contenu des troussees d'hygiène féminine, consultez la [Norme minimale 11](#).

Pour calculer le dénominateur de cet indicateur, tenez compte des conseils des normes minimales en matière d'identification des groupes cibles qui doivent recevoir des troussees d'hygiène féminine :

- Caractère immédiat ou aigu des besoins, en accordant une attention particulière aux communautés mal desservies ainsi qu'aux femmes et aux adolescentes qui courent un risque accru de VBG en raison d'obstacles à la participation et à l'accès. Ainsi, les femmes plus âgées n'ont peut-être pas besoin d'articles d'hygiène menstruelle, mais elles pourraient recevoir d'autres articles pour améliorer leur sécurité et leur mobilité. Les adolescentes sont exposées à des risques élevés d'exploitation et d'abus sexuels quand elles ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins fondamentaux.
 - Possibilité de fournir, dans le cadre du programme, des informations, des orientations et des services de santé sexuelle et reproductive ainsi que de réponse à la VBG.
 - Situation géographique : définir une zone particulière, en tenant compte du nombre de personnes touchées et de la présence de partenaires pour aider à la distribution.
 - Critères particuliers concernant chaque personne, par exemple l'âge, la santé reproductive ou autres critères qui pourraient être pertinents au niveau local.
- La ventilation par âge doit inclure :
- les adolescentes (10 à 19 ans) ;
 - les femmes adultes (20 à 49 ans) ;

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| |
|----------------------------|
| CONFORME |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ |
| NON CONFORME |

la plupart (plus de 80 %) des femmes et des adolescentes prioritaires reçoivent une trousse d'hygiène féminine.

certaines (40 à 80 %) des femmes et adolescentes prioritaires reçoivent une trousse d'hygiène féminine.

une faible proportion (moins de 40 %) des femmes et adolescentes prioritaires reçoivent une trousse d'hygiène féminine

Normes minimales pour les interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : *cadre de suivi et d'évaluation*

11.2

Pourcentage de femmes et d'adolescentes qui disent avoir été satisfaites des produits fournis dans les troussees d'hygiène féminine qui leur ont été distribuées, désagrégé par âge.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

pourcentage de femmes et d'adolescentes qui se disent satisfaites des articles fournis dans les troussees d'hygiène féminine qui leur ont été distribuées

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et d'adolescentes ayant reçu des troussees d'hygiène féminines

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, administrez un questionnaire de suivi post-distribution auprès des femmes et des filles pour connaître leur degré de satisfaction concernant les articles fournis dans les troussees d'hygiène féminine. Toute femme ou fille qui se déclare (très, plutôt, etc.) satisfaite doit être prise en compte dans le numérateur. Vous pouvez interroger un échantillon aléatoire de femmes et d'adolescentes.

En général, la ventilation par âge doit inclure :

- les adolescentes (10 à 19 ans) ;
- les femmes adultes (20 à 49 ans) ;

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la plupart (plus de 75 %) des femmes et des adolescentes qui ont reçu une trousse d'hygiène féminine se disent très satisfaites ou plutôt satisfaites.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certaines (40 à 75 %) des femmes et adolescentes qui ont reçu une trousse d'hygiène féminine se disent très satisfaites ou plutôt satisfaites.

NON CONFORME

une faible proportion (moins de 40 %) des femmes et adolescentes qui ont reçu une trousse d'hygiène féminine se disent très satisfaites ou plutôt satisfaites

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Boîte à outils de suivi et évaluation du sous-groupe sectoriel de la lutte contre la VBG : Questionnaire d'enquête sur le suivi post-distribution – Troussees d'hygiène féminine](#)

11.3

Évaluation des besoins particuliers des femmes et des filles, réalisée aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

évaluation réalisée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si une évaluation portant spécifiquement sur les besoins des femmes et des filles a été réalisée aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat. Ce processus comprend la collecte de données auprès des femmes et des filles (données ventilées par âge ; inclusion des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.).

Voir [le site de la CaLP](#), [la trousse pour une gestion sûre des espèces de l'IRC](#) et [le Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire](#) pour faciliter l'évaluation des besoins et la prise en compte de l'aide en espèces ou en bons d'achat et de la VBG.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

une évaluation des besoins particuliers des femmes et des filles a été réalisée aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

une évaluation des besoins particuliers des femmes et des filles est en cours de réalisation aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat.

NON CONFORME

aucune évaluation des besoins particuliers des femmes et des filles n'a été réalisée aux fins de l'aide en espèces ou en bons d'achat.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

11.4

Protocole interinstitutions et interministériel et/ou protocole de partage de l'information relatif à la mise au point et au fonctionnement de l'aide en espèces ou en bons d'achat.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Des protocoles internes ou interinstitutions sont élaborés, qui définissent les rôles et les responsabilités des acteurs des programmes relatifs à l'aide en espèces ou en bons d'achat et à la VBG afin de garantir la disponibilité de services de qualité et de soins opportuns, confidentiels et accessibles pour les survivantes.

Ils sont mis en œuvre au moyen d'activités telles que la désignation de coordinateurs, l'établissement de budgets, l'achat des fournitures nécessaires, etc. pour appliquer le protocole.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si des protocoles écrits sont disponibles et mis en œuvre en consultant les documents du programme et les budgets, ainsi qu'en menant des entretiens avec le personnel clé.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| | |
|-----------------------------------|---|
| CONFORME | des protocoles relatifs à l'aide en espèces ou en bons d'achat sont élaborés et mis en œuvre. |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ | des protocoles relatifs à l'aide en espèces ou en bons d'achat sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. |
| NON CONFORME | aucun protocole relatif à l'aide en espèces ou en bons d'achat n'a été élaboré ou mis en œuvre. |

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

11.5

Nombre de femmes et de filles qui reçoivent une aide en espèces ou en bons d'achat.

NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION**DÉFINITION****NUMÉRATEUR:**

nombre de femmes et de filles qui reçoivent une aide en espèces et/ou en bons d'achat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comptez le nombre de femmes et de filles qui reçoivent une aide en espèces ou en bons d'achat. Des identifiants uniques doivent être utilisés afin que les femmes et les filles ne soient comptées qu'une seule fois si elles reçoivent plus d'un paiement/bon.

Ventilez cet indicateur par âge et par handicap. En général, la ventilation par âge doit inclure :

- les adolescentes (10 à 19 ans) ;
- les femmes adultes (20 à 49 ans) ;
- les femmes plus âgées (50 ans et plus).

**OUTILS DE SUIVI
ET ÉVALUATION
SUGGÉRÉS**

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?**CONFORME**

un nombre croissant de femmes et de filles qui sont le plus dans le besoin (par exemple, les ménages les plus pauvres, dirigés par des femmes ou des enfants, handicapés, etc.) reçoivent une aide en espèces ou en bons d'achat.

**TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ**

le nombre de femmes et de filles qui sont le plus dans le besoin (par exemple, les ménages les plus pauvres, dirigés par des femmes ou des enfants, handicapés, etc.) et qui reçoivent une aide en espèces ou en bons d'achat reste stable.

**NON
CONFORME**

le nombre de femmes et de filles qui sont le plus dans le besoin (par exemple, les ménages les plus pauvres, dirigés par des femmes ou des enfants, handicapés, etc.) et qui reçoivent une aide en espèces ou en bons d'achat diminue, ou aucune femme ou fille ne reçoit une telle aide.

R11.6

Évaluation des besoins particuliers des femmes et des filles, réalisée aux fins de la distribution des troussees d'hygiène féminine.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR : évaluation réalisée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si une évaluation portant spécifiquement sur les besoins des femmes et des filles a été réalisée aux fins de la distribution des troussees d'hygiène féminine.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique

R11.7

Pourcentage de sites ciblés ayant accès à des troussees d'hygiène féminine et à l'aide en espèces ou en bons d'achat.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :
nombre de sites ciblés par des programmes de distribution de troussees d'hygiène féminine et d'aide en espèces ou en bons d'achat

DÉNOMINATEUR :
nombre de sites ciblés dans le plan d'intervention humanitaire ou d'intervention pour les réfugiés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comparez le nombre de sites ciblés par des distributions de troussees d'hygiène féminine et d'aide en espèces ou en bons d'achat par rapport à tous les sites ciblés dans le plan d'intervention humanitaire ou d'intervention pour les réfugiés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique

R11.8

Pourcentage de femmes et de filles qui déclarent que leur sécurité a été menacée du fait d'avoir reçu une aide en espèces ou en bons d'achat.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant bénéficié d'une aide en espèces ou en bons d'achat qui déclarent que leur sécurité a été menacée du fait d'avoir reçu une telle aide

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont reçu une aide en espèces ou en bons d'achat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, collectez des données auprès d'un échantillon aléatoire de femmes et de filles qui ont reçu une aide en espèces dans le cadre d'un suivi post-distribution. Demandez aux femmes et aux filles si leur sécurité a été menacée du fait d'avoir reçu une aide en espèces. Les risques spécifiques dont elles font état doivent être consignés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Outil de suivi post-distribution pour les aides en espèces ou en bons d'achat : Aspects à prendre en compte s'agissant des risques et des mesures d'atténuation relatifs à la VBG.](#)

[Outil 3.1 de la trousse pour une gestion sûre des espèces – Question 61 du suivi post-distribution](#)

[Outil de suivi post-distribution d'Empowered Aid - Empowered Aid's PDM Toolkit](#)

R11.9

Pourcentage de femmes et de filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat qui signalent une diminution des tensions/des disputes/de la violence au sein du foyer.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat qui signalent une diminution des tensions/des disputes/de la violence au sein du foyer après avoir reçu une telle aide

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles qui ont reçu une aide en espèces ou en bons d'achat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, collectez des données dans le cadre du suivi post-distribution. Par exemple, voir la question 8.1 du suivi post-distribution pour l'ensemble de la Syrie (moins de violence ou de menaces de violence) ou les questions de la trousse pour une gestion sûre des espèces portant sur les tensions au sein du foyer.

Les données peuvent être collectées auprès d'un échantillon aléatoire de bénéficiaires.

Les enquêteurs doivent avoir reçu une formation sur les concepts fondamentaux de la VBG et la collecte de données sur les questions sensibles, et/ou cette question doit être posée uniquement par des personnes ayant reçu une formation spécialisée (c'est-à-dire les gestionnaires de cas, les spécialistes de la VBG et/ou de la protection). S'il n'est pas possible de poser cette question de manière sûre et éthique, vous pouvez envisager d'utiliser l'indicateur R11.8 comme mesure intermédiaire

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Suivi post-distribution du sous-groupe sectoriel de l'ensemble de la Syrie pour la lutte contre la VBG – [Questions 8 et 8.1](#)

[Outil 3.1](#) de la trousse pour une gestion sûre des espèces – [Questions 84 à 96](#) du suivi post-distribution

R11.10

Pourcentage de femmes et de filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat qui déclarent être davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat qui déclarent être davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage après avoir reçu une telle aide

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et d'adolescentes ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, collectez des données auprès d'un échantillon aléatoire de femmes et de filles ayant reçu une aide en espèces ou en bons d'achat dans le cadre d'un suivi post-distribution.

Demandez aux femmes et aux filles si le fait de recevoir des espèces ou des bons d'achat les a aidées à subvenir aux besoins de leur ménage (voir l'échelle HESPER pour consulter des exemples de besoins, comme le fait d'éprouver de grandes difficultés à se procurer de la nourriture).

Étant donné que les aides en espèces et en bons d'achat, et en particulier les bons d'achat, peuvent être fournis à des fins spécifiques, l'outil de mesure doit inclure des questions standard concernant l'identité de la personne qui a effectivement reçu les espèces ou le bon et à quelle fin, par exemple.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Sélectionnez les besoins pertinents des ménages dans l'[Échelle de mesure des besoins perçus dans un contexte d'urgence humanitaire \(échelle HESPER\)](#)

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 4)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 1)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'**outil de contextualisation des normes minimales** pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance

Les femmes et les adolescentes accèdent au soutien économique dans le cadre d'une intervention multisectorielle.

 **LIRE LES NORMES**

PRODUITS

Intégration des programmes relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance dans les procédures opérationnelles standard concernant la VBG ainsi que dans le système d'orientation et la cartographie des services.

L'autonomisation économique des femmes et des adolescentes plus âgées par le biais d'interventions ciblées sur les moyens de subsistance et l'emploi est financée par des plans d'intervention humanitaire.

RÉSULTATS

Pourcentage accru de femmes et de filles qui déclarent participer, seules ou conjointement, à la prise de décisions au sein du foyer.

Augmentation du pourcentage de femmes et de filles qui ont accès à des ressources financières et qui les contrôlent.

Augmentation du revenu net des femmes participant à des programmes relatifs aux moyens de subsistance.

Les femmes et les filles font état d'une diminution des tensions et des disputes au sein du foyer.

Les femmes et les filles sont davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage.

OBJECTIF

Les femmes et les filles jouissent d'une sécurité économique renforcée et d'un plus grand pouvoir de prise de décisions sur les revenus et les actifs.

12.1

Intégration des programmes relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance dans les procédures opérationnelles standardisées concernant la VBG ainsi que dans le système d'orientation et la cartographie des services.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Les programmes relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance qui ciblent les femmes et les adolescentes plus âgées sont intégrés dans les procédures opérationnelles standard concernant la VBG ainsi que dans le système d'orientation et la cartographie des services.

Les programmes courants relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance dans les situations d'urgence sont les suivants : subventions en espèces, travail contre rémunération, remise en état des avoirs productifs (bétail, outillage, équipement), interventions agraires, programmes de formation et de stages, interventions sur le marché, développement des entreprises, associations villageoises d'épargne et de prêts, et microfinancement¹.

¹ <https://www.womensrefugee-commission.org/wp-content/uploads/2020/04/Livelihoods-Double-edged-Sword-2014-Report.pdf>

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, consultez les procédures opérationnelles standard relatives à la VBG, les systèmes d'orientation et la cartographie des services pour voir si les programmes d'autonomisation économique et de moyens de subsistance sont intégrés. Voir la liste des interventions courantes dans la définition.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les procédures opérationnelles standard, les systèmes d'orientation et la cartographie des services intègrent des programmes relatifs à l'autonomisation économique et/ou aux moyens de subsistance qui ciblent spécifiquement les femmes et les adolescentes plus âgées.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

les procédures opérationnelles standard, les systèmes d'orientation et la cartographie des services intègrent des programmes relatifs à l'autonomisation économique et/ou aux moyens de subsistance. Cependant, ces programmes ne ciblent pas spécifiquement les femmes et les adolescentes plus âgées. Ou alors, les procédures opérationnelles standard ou le système d'orientation n'intègrent pas de programmes relatifs à l'autonomisation économique et/ou aux moyens de subsistance ciblant les femmes ou les adolescentes plus âgées.

NON CONFORME

ni les procédures opérationnelles standard, ni les systèmes d'orientation et ni la cartographie des services n'intègrent de programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

12.2

Pourcentage de femmes et d'adolescentes qui signalent participer, seules ou conjointement, à la prise de décisions au sein des ménages.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes et d'adolescentes plus âgées en couple qui déclarent avoir participé, seules ou conjointement, à au moins un des principaux critères de prise de décisions au sein des ménages au cours du mois écoulé

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et d'adolescentes en couple interrogées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez des enquêtes auprès de femmes et d'adolescentes âgées de 15 ans et plus en couple dans chaque zone cible, et évaluez la prise de décisions dans chacun des quatre domaines clés suivants :

1. Achats ménagers
2. Scolarité
3. Santé
4. Visites à la famille ou aux proches

Les décisions doivent être prises par la femme, seule ou conjointement avec son partenaire.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la plupart (plus de 80 %) des femmes et des adolescentes plus âgées en couple déclarent avoir participé, seules ou conjointement, à la prise de décisions au sein du ménage au cours du mois écoulé.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

certaines (60 à 80 %) des femmes et adolescentes plus âgées en couple déclarent avoir participé, seules ou conjointement, à la prise de décisions au sein du ménage au cours du mois écoulé.

NON
CONFORME

peu (moins de 60 %) de femmes et d'adolescentes plus âgées en couple déclarent avoir participé, seules ou conjointement, à la prise de décisions au sein du ménage au cours du mois écoulé.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Questions relatives à la prise de décisions](#)

12.3

Variation en pourcentage, par rapport à la ligne de référence, de l'accès des femmes et des filles aux ressources financières, et du contrôle qu'elles exercent sur ces ressources, comme conséquence de leur participation aux programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes et de filles qui signalent une augmentation de leur pouvoir de décision individuel ou conjoint concernant l'argent qu'elles gagnent

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et de filles qui participent à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de participantes à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance. Les données doivent être collectées au début et à la fin du programme (après la participation à un programme). Déterminez leur capacité à décider de l'utilisation de leurs revenus.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

après avoir participé à un programme relatif à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance, davantage de femmes et d'adolescentes déclarent avoir accès à des ressources financières, et les contrôler.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

après avoir participé à un programme relatif à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance, les femmes et les adolescentes déclarent qu'elles n'ont pas davantage accès aux ressources financières, ou qu'elles ne les contrôlent pas davantage.

NON
CONFORME

aucune donnée d'enquête n'a été collectée auprès des femmes et des filles participant à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Questions relatives à la prise de décisions](#)

12.4

Variation en pourcentage du revenu net des femmes qui participent aux programmes relatifs aux moyens de subsistance.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

revenu net des femmes participant à des programmes relatifs aux moyens de subsistance

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes et de filles qui participent à des programmes relatifs aux moyens de subsistance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez une enquête auprès de participantes à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance.
Revenus – coût de production = revenu net.

Les données doivent être collectées au début et à la fin du programme (après la participation à un programme)..

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

le revenu net des femmes et des adolescentes augmente après avoir participé à des programmes relatifs aux moyens de subsistance.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

le revenu net des femmes et des adolescentes n'augmente pas après avoir participé à des programmes relatifs aux moyens de subsistance.

NON
CONFORME

aucune donnée d'enquête n'a été collectée auprès des femmes et des filles participant à des programmes relatifs aux moyens de subsistance

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

N'importe quel outil permettant de calculer le revenu total et les dépenses – Par exemple, [l'outil de questionnaire initial concernant les Transferts monétaires en situation d'urgence du CICR](#). Il faudrait l'adapter de manière à suivre les revenus et les coûts spécifiques des participantes plutôt que ceux de l'ensemble du ménage.

12.5

Nombre de projets visant à appuyer l'autonomisation économique des femmes et des adolescentes par le biais d'interventions ciblées sur les moyens de subsistance et l'emploi, financés par des plans d'intervention humanitaire.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE
SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de projets visant à appuyer l'autonomisation économique des femmes et des adolescentes plus âgées par le biais d'interventions ciblées sur les moyens de subsistance et l'emploi, financés par des plans d'intervention humanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, passez en revue les mécanismes de financement pour déterminer le nombre de projets d'autonomisation économique au sein desquels les femmes et les filles sont incluses en tant que groupe cible spécifique de l'intervention.

Si les données sur les projets spécifiquement financés par le plan d'intervention humanitaire ne sont pas disponibles, on peut se fonder sur un examen des projets figurant dans le [système de suivi du financement humanitaire](#)

Comparez les sites des programmes financés aux sites ciblés par le plan d'intervention humanitaire.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les projets relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance ciblant les femmes et les adolescentes plus âgées sont financés dans le cadre du plan d'intervention humanitaire (ou inclus dans le système de suivi humanitaire) et couvrent la majorité des sites ciblés par l'intervention humanitaire.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

les projets relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance ciblant les femmes et les adolescentes plus âgées sont financés dans le cadre du plan d'intervention humanitaire (ou inclus dans le système de suivi humanitaire) mais ne couvrent pas la majorité des sites ciblés par l'intervention humanitaire.

NON
CONFORME

les projets relatifs à l'autonomisation économique et aux moyens de subsistance qui ciblent la communauté en général (et non les femmes et les adolescentes en particulier) sont financés dans le cadre du plan d'intervention humanitaire (ou inclus dans le système de suivi humanitaire).

R12.6

Pourcentage de femmes et de filles ayant participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance qui signalent une diminution des tensions/des disputes au sein du foyer.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance qui signalent une diminution des tensions/des disputes au sein du foyer après avoir participé à ces programmes

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et de filles qui participent à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, collectez des données auprès de participantes à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance.

Collectez des données initiales et finales auprès d'un échantillon aléatoire de participantes aux programmes.

Les enquêteurs doivent avoir reçu une formation sur les concepts fondamentaux de la VBG et la collecte de données sur les questions sensibles, et/ou cette question doit être posée uniquement par des personnes ayant reçu une formation spécialisée (c'est-à-dire les gestionnaires de cas, les spécialistes de la VBG et/ou de la protection)..

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

[Suivi post-distribution du sous-groupe sectoriel de l'ensemble de la Syrie pour la lutte contre la VBG – Questions 8 et 8.1](#)

Outil 3.1 de la [trousse pour une gestion sûre des espèces – Questions 84 à 96 du suivi post-distribution](#)

R12.7

Pourcentage de femmes et de filles ayant participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance qui déclarent être davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de femmes et de filles ayant participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance qui déclarent être davantage en mesure de subvenir aux besoins de leur ménage après avoir participé à ces programmes

DÉNOMINATEUR :

nombre de femmes et d'adolescentes qui ont participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, réalisez une enquête auprès de participantes à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance.

Collectez des données initiales et finales auprès d'un échantillon aléatoire de participantes aux programmes.

Demandez aux femmes et aux filles si le fait d'avoir participé à des programmes relatifs à l'autonomisation économique ou aux moyens de subsistance les a aidées à subvenir aux besoins de leur ménage (voir l'échelle HESPER pour consulter des exemples de besoins, comme le fait d'éprouver de grandes difficultés à se procurer de la nourriture).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Sélectionnez les besoins pertinents des ménages dans l'[Échelle de mesure des besoins perçus dans un contexte d'urgence humanitaire \(échelle HESPER\)](#)

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

| | | |
|---|--|----------------------|
| <p>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).</p> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 3) | <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 3) | <input type="text"/> |
| <p>AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :</p> <p>Évaluez les progrès en vous basant sur les indicateurs de base.</p> | Nombre d'indicateurs CONFORMES (sur 2) | <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs TENDANT VERS LA CONFORMITÉ (sur 2) | <input type="text"/> |
| | Nombre d'indicateurs NON CONFORMES (sur 2) | <input type="text"/> |
| <p>PLANS D'ACTION :</p> <p>Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'outil de contextualisation des normes minimales pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.</p> | | |

Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales

Les programmes de VBG visent à combattre les normes sociales préjudiciables et l'inégalité systémique entre les sexes de manière à pouvoir rendre des comptes aux femmes et aux filles.

 LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les programmes axés sur la participation des hommes comportent des mécanismes explicites destinés à rendre des comptes aux femmes et aux filles.

Les programmes axés sur la participation des hommes comportent l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence, ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.

Mise au point de messages importants, culturellement et localement appropriés, et de matériels pédagogiques et de communication destinés à accompagner les informations sur les services liés à la VBG et les normes sociales.

RÉSULTATS

Augmentation du nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui sont en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement.

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont mieux informés sur la VBG et les pratiques traditionnelles néfastes.

OBJECTIF

Réduction des normes sociales néfastes et amélioration de l'égalité des genres.

13.1

Les programmes axés sur la participation des hommes comportent des mécanismes explicites destinés à rendre des comptes aux femmes et aux filles.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Les programmes axés sur la participation des hommes sont des programmes qui cherchent spécifiquement à travailler avec les hommes et les garçons pour faire évoluer les attitudes concernant les questions de genre, et réduire le recours à la violence.

Ces programmes doivent permettre de rendre des comptes aux femmes et aux filles, notamment des manières suivantes :

- Promouvoir et garantir l'attribution de postes de responsabilité aux femmes et aux filles dans l'action menée contre la VBG ;
- Être à l'écoute des exigences et des conseils de femmes et de filles diverses avant d'entreprendre les efforts d'intégration des hommes ;
- Avoir conscience de la hiérarchie existante en matière de genre, et avoir la volonté de transformer un régime d'inégalité qui favorise les hommes ;
- Agir à la fois à l'échelon individuel et à l'échelon structurel afin de modifier les comportements personnels tout en transformant les systèmes patriarcaux ;
- S'assurer que les efforts d'intégration menés par des hommes ont incontestablement pour effet d'autonomiser les femmes et les filles et de promouvoir leur représentation à des postes de responsabilité ;
- Étudier les décisions de financement afin de s'assurer que les hiérarchies des genres ne se trouvent pas reproduites par inadvertance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, consultez les documents de conception du programme pour déterminer si les éléments suivants sont inclus :

- les femmes et les filles occupent des postes de responsabilité dans les programmes de lutte contre la VBG ;
- des séances d'écoute régulières sont organisées avec des femmes et des filles de la communauté pour obtenir des rétro-informations sur les effets préjudiciables ou bénéfiques des activités menées au titre des programmes de prévention de la VBG ;
- la hiérarchie existante en matière de genre est reconnue, et des activités visant à transformer un régime d'inégalité sont menées ;
- des activités qui visent à modifier les comportements des hommes tout en transformant les systèmes patriarcaux sont menées ;
- la participation des hommes renforce manifestement l'autonomie des femmes et des filles, et honore le leadership des femmes

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| |
|-----------------------------------|
| CONFORME |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ |
| NON CONFORME |

tous les programmes axés sur la participation des hommes comportent des mécanismes explicites destinés à rendre des comptes aux femmes et aux filles..

plus de la moitié des programmes axés sur la participation des hommes comportent des mécanismes explicites destinés à rendre des comptes aux femmes et aux filles.

moins de la moitié des programmes axés sur la participation des hommes comportent des mécanismes explicites destinés à rendre des comptes aux femmes et aux filles.

13.2

Tous les programmes axés sur la participation des hommes comportent l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence, ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

Les programmes axés sur la participation des hommes doivent comporter l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence (par exemple, au moyen d'actions judiciaires), ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les documents du programme pour voir s'il existe des procédures garantissant le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence et des protocoles/mécanismes pour répondre aux signalements de VBG par les participants aux programmes.

Pour consulter des exemples et obtenir de l'aide, voir le programme [Engaging Men through Accountable Practice \(Impliquer les hommes par une pratique responsable\)](#) de l'IRC.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les programmes axés sur la participation des hommes comportent l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence, ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

plus de la moitié des programmes axés sur la participation des hommes comportent l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence, ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.

NON CONFORME

moins de la moitié des programmes axés sur la participation des hommes comportent l'engagement de respecter le principe de demander des comptes à l'auteur de la violence, ainsi que des protocoles et des mécanismes clairs permettant de réagir aux signalements d'actes de VBG par les participants aux programmes.

13.3

Pourcentage de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui déclarent être en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement (par exemple les attitudes consistant à faire peser le blâme sur les survivantes, ou les attitudes discriminatoires à l'égard des survivantes).



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui déclarent être en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement (par exemple les attitudes consistant à faire peser le blâme sur les survivantes, ou les attitudes discriminatoires à l'égard des survivantes)

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons interrogés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de membres de la communauté.

Les outils exacts doivent être adaptés aux contextes locaux et inclure les normes et attitudes sociales néfastes applicables localement. Pour consulter des exemples, voir les outils du questionnaire.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemples de questionnaires qui peuvent être adaptés :

[Questionnaire sur les croyances relatives aux soins des communautés](#)

Questions sur les attitudes concernant [la violence domestique de l'EDS](#)

Ensemble de la Syrie – [Outil de séance d'information](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la plupart (plus de 80 %) des femmes, des hommes, des filles et des garçons déclarent être en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement (par exemple les attitudes consistant à faire peser le blâme sur les survivantes, ou les attitudes discriminatoires à l'égard des survivantes).

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

une certaine proportion (40 à 80 %) des femmes, des hommes, des filles et des garçons déclarent être en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement (par exemple les attitudes consistant à faire peser le blâme sur les survivantes, ou les attitudes discriminatoires à l'égard des survivantes).

NON CONFORME

une faible proportion (moins de 40 %) des femmes, des hommes, des filles et des garçons déclarent être en désaccord ou en total désaccord avec les normes sociales néfastes applicables localement (par exemple les attitudes consistant à faire peser le blâme sur les survivantes, ou les attitudes discriminatoires à l'égard des survivantes).

13.4

Pourcentage de membres de la communauté ciblée par des stratégies de communication pour le changement social et comportemental (CCSC) (désagrégé par sexe et par âge) qui font preuve d'une meilleure connaissance de la VBG et des pratiques traditionnelles préjudiciables.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de membres de la communauté ciblée par des stratégies de CCSC (désagrégé par sexe et par âge) qui font preuve d'une meilleure connaissance de la VBG et des pratiques traditionnelles préjudiciables

DÉNOMINATEUR:

nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons interrogés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez au moins deux vagues d'enquêtes auprès d'un échantillon aléatoire de membres de la communauté qui ont été ciblés par des messages de CCSC.

La communication pour le changement social et comportemental s'appuie sur des messages dans les médias, la mobilisation communautaire et la communication interpersonnelle pour influencer les connaissances, les attitudes et les pratiques des individus, des familles et des communautés.

Les outils exacts doivent être adaptés aux contextes locaux et aux messages des programmes de CCSC locaux.

En général, la ventilation par âge doit inclure :

- les adolescents (10 à 19 ans) ;
- les adultes (20 à 49 ans) ;
- les personnes plus âgées (50 ans et plus).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Exemples de questionnaires qui peuvent être adaptés :

Questions sur les attitudes concernant [la violence domestique de l'EDS](#)

[Soins communautaires](#)

Ensemble de la Syrie – [Outil de séance d'information](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la plupart (plus de 70 %) des membres de la communauté ciblée par des stratégies de communication pour le changement social et comportemental font preuve d'une meilleure connaissance de la VBG et des pratiques traditionnelles préjudiciables.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certaines (30 à 70 %) des membres de la communauté ciblée par des stratégies de communication pour le changement social et comportemental font preuve d'une meilleure connaissance de la VBG et des pratiques traditionnelles préjudiciables. Ou alors, des données anecdotiques suggèrent une amélioration, mais aucune enquête de suivi n'a encore été réalisée pour documenter l'amélioration des connaissances.

NON CONFORME

une faible proportion (moins de 30 %) des membres de la communauté ciblée par des stratégies de communication pour le changement social et comportemental font preuve d'une meilleure connaissance de la VBG et des pratiques traditionnelles préjudiciables. Ou alors, aucune enquête n'a été réalisée.

13.5

Mise au point de messages importants, culturellement et localement appropriés, et de matériels pédagogiques et de communication destinés à accompagner les informations sur les services liés à la VBG et les normes sociales.



DÉFINITION

Messages importants, culturellement et localement appropriés, et matériels pédagogiques et de communication (par exemple, des affiches, des pièces de théâtre, des émissions de télévision/radio, des messages WhatsApp) mis au point pour accompagner les informations sur les services liés à la VBG et les normes sociales

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, consultez les documents des programmes et menez des entretiens avec le personnel local ou les femmes et les filles pour comprendre la pertinence des messages.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

des messages importants, culturellement et localement appropriés, et des matériels pédagogiques et de communication destinés à accompagner les informations sur les services liés à la VBG et les normes sociales ont été mis au point.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

des messages importants et des matériels pédagogiques et de communication destinés à accompagner les informations sur les services liés à la VBG et les normes sociales ont été mis au point mais ne sont pas culturellement et localement appropriés.

NON CONFORME

aucun message important ni matériel pédagogique et de communication n'a été élaboré.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 5)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 5)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 5)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 1)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes

Les données sur les survivantes sont gérées avec le consentement éclairé de celles-ci dans le but d'améliorer les services fournis ; elles sont collectées, stockées, analysées et communiquées dans le plein respect de la sécurité et de l'éthique.

 [LIRE LES NORMES](#)

PRODUITS

Les membres du personnel du programme VBG possèdent les connaissances et les qualifications nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données.

Les organisations qui collectent des données ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS.

Les organisations prestataires de services disposent de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non-identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle.

RÉSULTATS

Des systèmes de gestion de l'information sur la VBG sont en place, y compris un protocole interinstitutions sur le partage de l'information.

OBJECTIF

La collecte, le stockage et l'utilisation des données de manière sûre et éthique réduisent le risque de violation de la confidentialité et les conséquences néfastes pour les survivantes.

14.1

Pourcentage des membres du personnel du programme VBG qui ont les connaissances et les qualifications pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de membres du personnel du programme VBG qui ont les connaissances et les qualifications pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données

DÉNOMINATEUR:

nombre de membres du personnel du programme VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, menez des enquêtes auprès de l'ensemble du personnel du programme VBG.

Pour déterminer s'il possède les connaissances et les compétences nécessaires, vous devez inclure des questions portant sur les éléments suivants :

- Vie privée
- Consentement éclairé
- Confidentialité
- Protection des données (version papier et électronique)
- Collecte et stockage sécurisés des données identifiables
- Partage sécurisé des données

Pour plus d'informations, consultez le [site du GBVIMS](#).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[GBV Case Management Core Competencies Assessment Tool \(Outil d'évaluation des compétences de base concernant la gestion des cas de VBG\)](#) du sous-groupe sectoriel de l'ensemble de la Syrie – Questions de tests sur les connaissances et les compétences I, J, K, M.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les membres du personnel du programme VBG possèdent des connaissances et des qualifications satisfaisantes pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

certain (60 à 99 %) des membres du personnel du programme VBG possèdent des connaissances et des qualifications satisfaisantes pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données.

NON
CONFORME

une faible proportion (moins de 60 %) des membres du personnel du programme VBG possèdent des connaissances et des qualifications satisfaisantes pour mettre en œuvre des pratiques sûres et éthiques en matière de données sur les survivantes et de procédures internes sur le partage des données.

14.2

Pourcentage des organisations qui ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du Système de gestion de l'information sur la VBG (GBVIMS).



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre d'organisations qui ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS

DÉNOMINATEUR:

nombre d'organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, évaluer les pratiques des organisations utilisant le GBVIMS à l'aune de la [liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS](#). Les organisations peuvent autoévaluer leurs progrès par rapport à la liste de contrôle. Si tous les critères sont respectés, la conformité à la norme est assurée.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes les organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG qui utilisent le GBVIMS ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

la plupart (au moins 75 %) des organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG qui utilisent le GBVIMS ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS.

NON
CONFORME

une faible proportion (moins de 75 %) des organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG qui utilisent le GBVIMS ont approuvé la liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Liste de contrôle sur la protection des données du GBVIMS](#)

14.3

Pourcentage des organisations prestataires de services disposant de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

pourcentage d'organisations proposant des services de prise en charge de la VBG qui disposent de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle

DÉNOMINATEUR:

nombre d'organisations qui proposent des services de prise en charge de la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les procédures internes des organisations prestataires de services pour vérifier si elles disposent de procédures internes qui régulent la manière dont elles partagent les données identifiables sur les individus et les données agrégées non identifiables.

Consultez des documents tels que les [protocoles de partage de l'information](#), les directives opérationnelles sur les données, l'annexe C pour les projets du HCR, etc.

Les partenaires ne doivent en aucun cas communiquer des données identifiables et individualisées en dehors du contexte d'orientation et sans consentement éclairé, ni aucune donnée susceptible de compromettre la confidentialité de la survivante ou de créer des risques pour la sécurité de sa communauté. Les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ne doivent pas être poussés à communiquer des données en dehors du protocole de partage de l'information ou d'autres protocoles interorganisations, car ces protocoles ont été mis en place pour protéger la sécurité et la confidentialité des survivantes, et promouvoir la confiance des survivantes et de la communauté dans les services.

Pour plus d'informations, consultez le [site du GBVIMS](#).

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes les organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG disposent de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

la plupart (au moins 75 %) des organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG disposent de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle.

NON CONFORME

une faible proportion (moins de 75 %) des organisations prestataires de services de prise en charge de la VBG disposent de procédures internes qui permettent de régler la manière dont les données identifiables sur les individus (à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables peuvent être partagées de manière sûre et confidentielle.

14.4

Des systèmes de gestion de l'information sur la VBG (GBVIMS) sont en place, y compris un protocole interinstitutions sur le partage de l'information.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

Un système d'information harmonisé pour la gestion des cas de VBG (comme le GBVIMS) est mis en place et utilisé par les organismes de prise en charge de la VBG.

Des protocoles interinstitutions sur le partage de l'information sont en place et sont utilisés par tous les acteurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si le GBVIMS (ou tout autre système d'information harmonisé pour la gestion des cas de VBG doté de normes d'éthique et de sécurité) est en place et utilisé par tous les organismes de prise en charge de la VBG qui sont en mesure d'utiliser le système, et si des protocoles interinstitutions sur le partage de l'information sont approuvés par tous les participants au système.

Pour plus d'informations, consultez le [site du GBVIMS](#)

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

un système harmonisé de gestion des informations sur la VBG est en place, y compris des protocoles interinstitutions sur le partage de l'information, et est utilisé par tous les organismes de prise en charge de la VBG concernés.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

un système harmonisé de gestion des informations sur la VBG est en place, y compris des protocoles interinstitutions sur le partage de l'information, et est utilisé par certains (au moins 50 %) des organismes de prise en charge de la VBG concernés.

NON
CONFORME

un système harmonisé de gestion des informations sur la VBG est en place, y compris des protocoles interinstitutions sur le partage de l'information, et est utilisé par une faible proportion (moins de 50 %) des organismes de prise en charge de la VBG concernés. Ou alors, aucun système n'est en place.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 1)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 1)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base** :

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 3)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 3)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 15 : Coordination de l'action contre la VBG

La coordination permet de concevoir des mesures rapides et concrètes qui visent à atténuer les risques, prévenir et répondre à la VBG.



LIRE LES NORMES

PRODUITS

Les évaluations multisectorielles comportent des questions relatives à la prestation de services liés à la VBG tout en évitant les questions sur les incidents de VBG ou leur prévalence.

La stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur a été élaborée et un plan de travail est en place.

RÉSULTATS

Les plans d'intervention humanitaire et les plans d'aide aux réfugiés comprennent les éléments suivants : 1) atténuation des risques de VBG : 2) programmes portant spécifiquement sur la VBG, y compris des services de réponse : et 3) protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Un système d'orientation pour la VBG est en place et régulièrement actualisé, de même que la cartographie et les procédures opérationnelles standard correspondantes.

OBJECTIF

Une coordination efficace améliore l'action et la responsabilité pour prévenir la VBG et y répondre à tous les niveaux de l'intervention.

15.1

Toutes les évaluations multisectorielles comportent des questions qui concernent la prestation de services en cas de VBG (par exemple, connaissance des ressources et des capacités communautaires existantes, des lacunes dans la prestation de services, des préférences des femmes et des filles pour certains emplacements et types de services), en évitant les questions sur les incidents de VBG ou leur prévalence.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE
SECTORIEL

DÉFINITION

Toutes les évaluations multisectorielles comportent des questions qui concernent la prestation de services en cas de VBG (par exemple, connaissance des ressources et des capacités communautaires existantes, des lacunes dans la prestation de services, des préférences des femmes et des filles pour certains emplacements et types de services), en évitant les questions sur les incidents de VBG (où les survivantes font part de leur cas particulier) ou leur prévalence (le taux et la fréquence de la VBG dans une population donnée).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, consultez les outils d'évaluation pour voir s'ils comportent des questions relatives à la prestation de services liés à la VBG et s'ils ne comportent pas de questions concernant les incidents de VBG ou leur prévalence.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

toutes les évaluations multisectorielles comportent des questions relatives à la prestation de services liés à la VBG, tout en évitant les questions sur les incidents de VBG ou leur prévalence.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

certaines évaluations multisectorielles ne comportent pas de questions relatives à la prestation de services liés à la VBG ou posent des questions sur l'incidence ou la prévalence.

NON
CONFORME

certaines évaluations multisectorielles ne comportent pas de questions relatives à la prestation de services liés à la VBG, et posent des questions sur l'incidence ou la prévalence.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

15.2

Un système d'orientation pour la VBG est en place et régulièrement actualisé, de même que la cartographie et les procédures opérationnelles standardisées correspondantes.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE
SECTORIEL

DÉFINITION

Des systèmes d'orientation aux niveaux géographiques pertinents (par exemple, national, infranational, etc.), englobant des services de soutien psychosocial, de santé, juridiques et de protection, existent et sont mis à jour tous les 6 mois. Il existe des listes mises à jour recensant les services et sites disponibles ainsi que les informations de contact. Des procédures opérationnelles standard ont été établies.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez s'il existe un système d'orientation et s'il est mis à jour au moins tous les 6 mois. Déterminez si la cartographie des services a été effectuée et si des procédures opérationnelles standard ont été établies.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

il existe un système d'orientation et celui-ci est mis à jour au moins tous les 6 mois. Des procédures opérationnelles standard et une cartographie des services ont été établies.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

il existe des systèmes d'orientation, des procédures opérationnelles standard et/ou une cartographie des services, mais ils ne sont pas mis à jour.

NON
CONFORME

il n'existe pas de systèmes d'orientation, de procédures opérationnelles standard ou de cartographie des services.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Outil de planification et d'analyse des lacunes des services](#) des Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de VBG

15.3

La stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur a été élaborée et un plan de travail est en place.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

La stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur a été élaborée et un plan de travail est en place.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, déterminez si la stratégie et le plan de travail ont été élaborés.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

la stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur a été élaborée et un plan de travail est en place.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

la stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur et le plan de travail sont en cours d'élaboration.

NON
CONFORME

la stratégie de lutte contre la VBG du sous-groupe sectoriel/secteur et le plan de travail n'ont pas été élaborés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique

15.4

Tous les plans d'intervention humanitaire et les plans d'aide aux réfugiés comprennent les éléments suivants : 1) atténuation des risques de VBG ; 2) programmes portant spécifiquement sur la VBG, y compris des services de réponse ; et 3) protection contre l'exploitation et les abus sexuels.



NIVEAU D'INDICATEUR
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

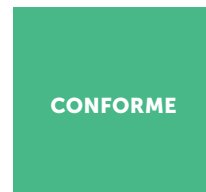
Tous les plans d'intervention humanitaire et les plans d'aide aux réfugiés comprennent des informations sur les éléments suivants :

- atténuation des risques de VBG ;
- programmes portant spécifiquement sur la VBG, y compris des services de réponse ; et
- protection contre l'exploitation et les abus sexuels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention pour les réfugiés pour voir s'il existe des objectifs/activités/sections qui couvrent chaque élément (atténuation, programmes spécifiques et protection contre l'exploitation et les abus sexuels).

CONFORMITÉ À LA NORME ?



les plans comportent des objectifs, des activités et/ou des sections qui couvrent chaque élément de la norme (atténuation des risques, programmes spécifiques et protection contre l'exploitation et les abus sexuels).



les plans comportent des objectifs, des activités et/ou des sections qui couvrent certains éléments de la norme (atténuation des risques, programmes spécifiques et protection contre l'exploitation et les abus sexuels), mais pas tous.



aucun de ces éléments de la norme (atténuation des risques, programmes spécifiques et protection contre l'exploitation et les abus sexuels) n'est inclus dans les plans d'intervention humanitaire ou les plans d'intervention pour les réfugiés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Pour déterminer l'inclusion de l'atténuation des risques, voir l'indicateur 9.2 et la [Grille d'évaluation](#) associée

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base** :

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 4)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'[outil de contextualisation des normes minimales](#) pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.

Norme 16. Examen initial, suivi et évaluation

Les informations recueillies conformément aux principes de confidentialité et de sécurité servent à améliorer la qualité des programmes VBG et assurent l'obligation de rendre des comptes aux femmes et aux filles.

 **LIRE LES NORMES**

PRODUITS

Les membres du personnel qui participent à la collecte de données ont été formés aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives

Les femmes représentent 70 % des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG.

Au moins une consultation participative post-examen initial est organisée avec les femmes et les filles.

RÉSULTATS

Les Principes d'Éthique et de Sécurité recommandés par l'OMS sont observés dans tous les cas de collecte normale de données (vérification faite par rapport à une liste de contrôle convenue).

Les programmes de lutte contre la VBG mentionnent une théorie fondée sur des éléments probants et/ou des données qui éclairent la conception des programmes.

Les programmes de lutte contre la VBG organisent régulièrement des réunions de suivi et d'évaluation afin d'examiner les données et de prendre des décisions de programmation d'après les informations recueillies.

Les données pertinentes de suivi et d'évaluation sont communiquées aux parties prenantes de la communauté.

OBJECTIF

Les données sur le VBG sont collectées, partagées, stockées et analysées de manière sûre et éthique en consultation avec les spécialistes de la VBG et des questions de genre, et soutiennent la planification humanitaire, la programmation et les décisions de financement.

16.1

Tous les membres du personnel qui participent à la collecte de données ont été formés aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de membres du personnel formés aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives

DÉNOMINATEUR:

nombre de membres du personnel qui participent à la collecte de données

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez un registre de formation pour comparer le nombre d'employés formés par rapport au nombre d'employés participant à la collecte de données.

Ces informations peuvent être améliorées en administrant des tests avant et après la formation pour s'assurer que le personnel s'occupant de VBG qui a été formé répond à un niveau minimum de qualité.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Registre de formation](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les membres du personnel qui participent à la collecte de données ont été formés aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certain (60 à 99 %) des membres du personnel qui participent à la collecte de données ont été formés aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives. Ou alors, tous les membres du personnel ont été formés soit aux normes éthiques, soit aux approches participatives, mais pas aux deux.

NON CONFORME

une faible proportion (moins de 60 %) des membres du personnel qui participent à la collecte de données a été formée aux Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence et aux approches participatives.

16.2

Les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS sont observés dans tous les cas de collecte normale de données (vérification faite par rapport à une liste de contrôle convenue).



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de principes recommandés observés

DÉNOMINATEUR:

8 principes recommandés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, comparez les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS aux pratiques de recherche employées afin de déterminer si tous les principes ont été observés.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Liste de contrôle des principes recommandés par l'OMS](#)

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

tous les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence ont été observés.

TENDANT VERS LA CONFORMITÉ

certains principes recommandés ont été observés, mais on constate des lacunes dans la mise en œuvre (comme des documents perdus, des atteintes mineures à la vie privée qui sont en passe d'être corrigées, etc.).

NON CONFORME

lacunes majeures dans l'application des principes recommandés (par exemple, les femmes sont interrogées sur leurs expériences de VBG, mais ne sont pas orientées vers des services, violations majeures de la confidentialité, méthodes médiocres qui ne répondent pas à la question de recherche, risques supérieurs aux avantages de la collecte de données, etc.).

16.3

Les femmes représentent 70 % des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG.



NIVEAU D'INDICATEUR
ORGANISATION/
GROUPE SECTORIEL

DÉFINITION

NUMÉRATEUR:

nombre de femmes présentes au sein des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG

DÉNOMINATEUR:

nombre de personnes au sein des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, utilisez une feuille de suivi pour documenter les membres des équipes d'évaluation et leur genre.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

CONFORME

les femmes représentent 70 % des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG.

TENDANT
VERS LA
CONFORMITÉ

les femmes représentent 50 à 69 % des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG.

NON
CONFORME

les femmes représentent moins de 50 % des équipes d'évaluation dans le domaine de la VBG

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

[Exemple de feuille de suivi](#)

16.4

Au moins une consultation participative post-examen initial avec les femmes et les filles est inscrite dans chaque plan et chaque budget ; elle est tenue après pour partager les résultats et définir les stratégies sur les améliorations à apporter aux interventions.



DÉFINITION

Une fois l'examen initial terminé, au moins une consultation avec les femmes et les filles visant à partager les résultats et définir une stratégie est planifiée, budgétisée et menée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les documents de planification de l'examen initial pour vérifier si au moins une consultation participative post-examen initial est prévue, budgétisée et menée.

Cet indicateur mesure la façon dont les résultats de l'examen initial sont communiqués aux femmes et aux filles, et s'ils sont inclus dans la prise de décisions fondée sur ces résultats. Pour éviter d'engendrer un sentiment de lassitude lorsque les évaluations sont nombreuses, il n'est pas nécessaire de prévoir une consultation ou un débriefing pour chacune d'entre elles : les résultats de plusieurs évaluations peuvent être communiqués en une seule fois, et les femmes et les filles peuvent contribuer à établir des liens entre ces évaluations.

Bien qu'il s'agisse d'une pratique de responsabilité importante pour tous les acteurs, dans des contextes plus établis, le sous-groupe ou le groupe de travail sur la VBG peut décider de cantonner cet indicateur au niveau du groupe sectoriel (plutôt qu'au niveau d'une organisation individuelle), et peut modifier son rapport en conséquence.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION SUGGÉRÉS

Aucun outil spécifique.

CONFORMITÉ À LA NORME ?

| |
|-----------------------------------|
| CONFORME |
| TENDANT VERS LA CONFORMITÉ |
| NON CONFORME |

au moins une consultation participative post-examen initial avec les femmes et les filles visant à partager les résultats et à définir des stratégies d'amélioration des interventions est planifiée, budgétisée et menée comme il se doit.

une sorte de débriefing est organisé avec les femmes et les filles, mais aucune consultation formelle n'est menée par manque de temps, de budget, etc.

aucune démarche de consultation des femmes et des filles n'est entreprise après l'examen initial.

R16.5 Pourcentage de programmes de lutte contre la VBG mentionnant une théorie fondée sur des éléments probants/ou des données qui éclairent la conception des programmes.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG mentionnant une théorie fondée sur des éléments probants et/ou des données qui éclairent la conception des programmes

DÉNOMINATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG mis en œuvre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, examinez les documents des programmes et déterminez s'ils mentionnent une théorie (par exemple, la théorie du changement de comportement) ou des données (comme les résultats des évaluations précédentes) qui éclairent la conception des programmes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

R16.6 Pourcentage de programmes de lutte contre la VBG qui organisent régulièrement des réunions de suivi et évaluation afin de passer en revue les données, de communiquer régulièrement des données aux parties prenantes de la communauté et de prendre des décisions relatives aux programmes d'après les informations collectées.



NIVEAU D'INDICATEUR ORGANISATION

DÉFINITION

NUMÉRATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG qui organisent régulièrement des réunions de suivi et évaluation afin de passer en revue les données en la matière, de communiquer régulièrement des données aux parties prenantes de la communauté et dont le personnel indique que les décisions relatives aux programmes sont prises en s'appuyant sur les informations collectées

DÉNOMINATEUR :

nombre de programmes de lutte contre la VBG

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour mesurer cet indicateur, consultez les notes ou les procès-verbaux/échanges avec le personnel pour savoir si des réunions mensuelles de suivi et évaluation sont organisées et si les données sont communiquées aux parties prenantes de la communauté. Menez des entretiens avec le personnel pour déterminer comment les données sont utilisées pour éclairer les programmes.

OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION DISPONIBLES

Aucun outil spécifique.

Sommes-nous conformes à la norme ?

Afin d'évaluer votre progrès global dans le respect de cette norme, examinez votre progrès sur chaque indicateur de base. Les progrès au niveau de l'organisation et du cluster doivent être suivis séparément. L'objectif général est d'augmenter le nombre d'indicateurs atteints pour chaque norme au fil du temps. Utilisez le guide suivant pour suivre vos progrès.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**. Ne tenez compte que des indicateurs qui s'appliquent à votre niveau (l'organisation, plutôt que le groupe sectoriel).

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 4)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 4)

AU NIVEAU DU GROUPE SECTORIEL :

Évaluez les progrès en vous basant sur les **indicateurs de base**.

Nombre d'indicateurs **CONFORMES** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **TENDANT VERS LA CONFORMITÉ** (sur 2)

Nombre d'indicateurs **NON CONFORMES** (sur 2)

PLANS D'ACTION :

Pour les domaines dans lesquels votre organisation/groupe sectoriel n'est pas conforme à la norme, utilisez l'**outil de contextualisation des normes minimales** pour évaluer vos difficultés et planifier des améliorations afin de vous conformer aux normes minimales.